

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dix-septième séance – Mercredi 14 octobre 2009, à 17 h

Présidence de M^{me} Vera Figurek, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Rémy Pagani*, maire, *MM. Patrice Mugny* et *Pierre Maudet*, conseillers administratifs, *M. Marc Dalphin*, *M^{me} Sophie Kuster*, *M. Miguel Limpo*, *M^{mes} Silvia Machado*, *Anne Moratti Jung*, *Annina Pfund* et *M. Jean Sanchez*.

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, et *M. Manuel Tornare*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 2 octobre 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 13 octobre et mercredi 14 octobre 2009, à 17 h et 20 h 30.

2022

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2009 (après-midi)

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal

1. Communications du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, bonsoir à toutes et à tous. Je vous rappelle que M^{me} Salerno et moi-même n'assisterons pas à votre séance de 20 h 30, étant retenus par l'assemblée générale du Parti socialiste.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Je vous informe que M. Mugny est excusé pour toute la soirée et que M. Maudet sera, lui, présent à notre séance de 20 h 30.

Sur décision du bureau, nous allons vous donner lecture d'un communiqué de presse qui nous est parvenu à l'instant et qui concerne notre séance d'hier soir. Je prie M^{me} Catherine Buchet-Harder de lire ce communiqué.

Lecture du communiqué de presse:

Aux médias genevois

Genève, le 14 octobre 2009

Nous vous remercions par avance de porter à la connaissance de vos lecteurs et auditeurs les éléments suivants:

Une attitude déplorable de M. Thierry Piguet

Les groupes libéral et radical du Conseil municipal de la Ville de Genève exigent des excuses publiques de M. Thierry Piguet, conseiller municipal socialiste, qui a perdu tout contrôle lors de la séance plénière du Conseil municipal d'hier, insultant M. Alexandre Chevalier, chef du groupe libéral, après avoir déjà par le passé agressé des représentants du groupe radical, MM. Rémy Burri, chef du groupe radical, et Simon Brandt, conseiller municipal radical.

Cette attitude d'agression démontre les méthodologies de basse politique d'un individu peu respectueux des institutions, membre d'un groupe en perte de vitesse et incapable de gérer la Ville.

M. Alexandre Chevalier se réserve le droit de donner toutes les suites tant judiciaires que politiques à ces attaques personnelles relevant d'un honteux passé que l'on espérait révolu.

La présidente. Je donne la parole à M^{me} Isabelle Brunier, cheffe du groupe socialiste.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Mesdames et Messieurs, je viens de prendre connaissance, comme vous tous, de ce communiqué de presse. De même qu'une attitude y est déplorée, je déplore la publicité, pour ainsi dire malsaine, donnée à cette affaire, qui aurait pu et qui devrait, à mon avis, être réglée à l'amiable et à l'interne. Quant aux différents termes de ce communiqué, je me permets de les reprendre un à un, pour tenter d'y répondre.

Premièrement, les groupes libéral et radical «exigent des excuses publiques». J'aimerais rappeler notamment au chef de groupe libéral qui a été mis en cause hier que, lorsqu'il s'était permis d'utiliser le même adjectif – qu'à dessein je ne répéterai pas – à l'encontre de la politique menée par la magistrate socialiste Sandrine Salerno, il n'a à ma connaissance jamais donné d'excuses publiques, ni retiré ce terme. C'est le premier élément.

Deuxièmement, concernant les «méthodologies de basse politique d'un individu peu respectueux des institutions», je rappelle que Thierry Piguat a été président de cette assemblée pendant une année, sans aucun dérapage et à la satisfaction générale, à en croire en tout cas les félicitations qu'il a reçues, en direct ou en privé, à la fin de son année de présidence.

Enfin, quant à la phrase qui se permet de juger que le Parti socialiste serait «un groupe en perte de vitesse et incapable de gérer la Ville», là, j'estime que nous sommes, nous tous ici présents, directement attaqués. J'aimerais relever, concernant la perte de vitesse à l'échelle du canton, que le parti dont émane ce communiqué est dans une situation semblable et certainement pire! Quant à la gestion de la Ville, il se trouve que nous avons deux magistrats, donc une majorité, qui ont démontré depuis longtemps que leur gestion était exemplaire, qui n'ont jamais été traînés dans la boue pour une quelconque raison et qui ne traînent aucune casse-rolle derrière eux. S'agissant de l'incapacité de gérer la Ville, il y a eu quelques magistrats libéraux et peut-être même radicaux dont on aurait pu dire bien pire. Cela va d'ailleurs peut-être se confirmer prochainement dans cette enceinte pour ce qui est du dernier magistrat libéral en place...

Enfin, puisqu'il est exigé des excuses publiques, je rappellerai qu'hier soir, hors caméras puisqu'elles étaient déjà éteintes, j'ai, au nom du groupe socialiste et comme cheffe de groupe, présenté des excuses à Alexandre Chevalier. Je déplore donc que cette démarche ait été passée sous silence et n'existe visiblement pas pour ceux qui ont rédigé ce communiqué de presse! (*Applaudissements.*)

3. Questions orales.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'ai plusieurs réponses à donner.

Tout d'abord, concernant la crèche du Lac, je dirai à M. Hämmerli que j'ai donné des instructions à la Délégation à la petite enfance et à la direction de mon département, puisqu'il pourrait y avoir – je parle au conditionnel – une manifestation, lors de l'assemblée générale de l'OMC qui aura lieu à la fin novembre. A mon avis, il n'y aura pas de manifestation, mais enfin nous allons prendre toutes les dispositions utiles.

Je réponds à la question de M^{me} Heberlein Simonett: «Quid de la fontaine du parc des Franchises, qui a été remplacée par un carré de cailloux?» Il faut rappeler que ces bassins ont été construits dans les années 1980 par le Service de la voirie à l'époque. Cet aménagement a très mal vieilli. Il était laid et il était même devenu dangereux pour les enfants et les ados, selon nos collaboratrices et collaborateurs, à cause des angles en béton. Ces bassins ne fonctionnaient plus depuis de longs mois et ont donc été démolis. Je précise que les fontaines dépendent de mon collègue Pagani et que nous avons agi en concertation. L'espace a été recouvert provisoirement de gravier, en attendant un magnifique projet de jardin persan qui devrait normalement être payé par la communauté iranienne de Genève. Avec la crise financière, les représentants de la communauté iranienne, que nous avons reçus dernièrement, ont plus de difficultés qu'ils ne le pensaient à trouver de l'argent. Ce magnifique projet aux Franchises est donc retardé. Entre parenthèses, j'aimerais bien que M. Hentsch, quant à lui, débloque le projet de parc qu'il a promis à la collectivité publique... Les deux jardins se feraient ainsi face.

Je réponds ensuite à une question de M^{me} Richard: «Pourquoi les gardiens de bains, les pompiers et autres collaborateurs au service de la sécurité doivent-ils désormais payer les entrées des piscines communales?» L'entrée dans une piscine est, normalement, de 6 francs; dix entrées, c'est 50 francs; une carte saison, 240 francs; une demi-saison, 135 francs. Au tarif réduit, c'est 3 francs l'entrée; 25 francs pour dix entrées; 90 francs pour la carte saison, et 55 francs la demi-saison. Nous avons aussi édicté un tarif familles: pour le premier adulte 5 francs, pour le deuxième adulte 4 francs, le premier enfant 2 francs, le deuxième enfant 1 franc, et le troisième gratuit. Voilà, faites des enfants!

Pour les écoles primaires, les cycles d'orientation, le parascolaire, les centres médico-pédagogiques, les écoles privées aussi, les réservations sont obligatoires et l'entrée est gratuite. Pour les pompiers professionnels, pour la police cantonale, pour les gardes-frontières, dans le cadre de leur formation professionnelle, l'entrée est gratuite, et ils ont des couloirs réservés. On ne peut pas faire mieux! Pour les pompiers volontaires, j'avais dit non à la gratuité dans un premier temps et je suis revenu en arrière à la demande de mon collègue Maudet. J'ai fait accep-

ter la gratuité, par une décision du Conseil administratif du 26 août 2009. En revanche, il est clair que si les pompiers viennent à la piscine pendant leurs loisirs, je ne vois pas pourquoi on leur offrirait la gratuité.

Je précise encore qu'il y a des tarifs réduits pour les jeunes jusqu'à 18 ans – les enfants jusqu'à 6 ans révolus bénéficient de la gratuité – pour les bénéficiaires AVS-AI, pour les militaires, pour les apprentis, pour les étudiants et pour tous les employés de la Ville de Genève, y compris le personnel du SIS en dehors de la formation et celui du Service des sports. Le tarif réduit concerne également l'ensemble du Conseil municipal. En l'occurrence, il se peut que certains fonctionnaires, dans les diverses installations, n'aient pas encore assimilé ces nouveaux tarifs, mais en l'état voilà ce que je pouvais dire.

J'ai un complément de réponse à donner à M. Maitre, à propos de la lettre de M^{me} Segu. Sachez, cher Monsieur, que j'ai répondu par courrier du 26 juin à sa lettre, pour lui demander des renseignements détaillés sur les activités de son club, la Natation sportive de Genève. Avant même d'avoir reçu la réponse de M^{me} Segu, le directeur de mon département, M. Sami Kanaan, et le chef du Service des Sports, M. Philippe Voirol, ont reçu cette dame.

La question tient au caractère mixte – activité de caractère social et activité lucrative via son école privée – du club et donc à la difficulté d'appliquer à la Natation sportive de Genève un tarif de location des piscines qui soit en conformité avec notre politique tarifaire actuelle, qui distingue très clairement ces deux cibles.

Une solution intermédiaire est en train d'être étudiée, et cette dame le sait, qui engendrerait sans doute une augmentation progressive des locations facturées à ce club, mais moins brutale qu'initialement prévue. Chacun a donc sa porte de sortie, comme dans *Fort Alamo*...

Précisons que, pour être tout à fait au clair sur ces deux aspects, nous avons demandé à la Natation sportive de Genève de nous fournir deux comptabilités distinctes pour ces deux types d'activités.

C'est pour le Service des sports une manière de soutenir le travail développé par ce club en tant qu'école qui facture ses prestations, mais aussi en tant que club qui permet à de jeunes athlètes de haut niveau de s'entraîner à des conditions favorables. Voilà donc une mise en pratique concrète de notre politique sportive qui soutient la pratique du sport pour tous et pour toutes à des tarifs avantageux, et qui soutient aussi le vivier de jeunes talents locaux.

M^{me} Bourquin, en date du 23 juin, m'avait posé une question sur le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports qui, selon elle, était un département trop papivore. La réponse que j'ai à lui fournir est très longue et je propose de la faire figurer au *Mémorial*. J'ai répondu à ses remarques et je pense qu'elle sera satisfaite.

Hier, j'avais annoncé que je lirais la réponse apportée à la question de Georges Queloz sur les travaux dans les préaux des écoles des Eaux-Vives, de Cité-Jonction et de Carl-Vogt. Cette réponse est très longue et, comme M. Queloz n'est pas là, je propose qu'elle figure au *Mémorial*.

Puisque j'ai la parole, j'en profite pour évoquer la motion M-884, déposée hier en urgence et concernant la Fondation Images et société: je me suis engagé envers M^{me} Sumi à recevoir, avec elle, M^{me} Eva Saro, au début de la semaine prochaine, afin de trouver une solution. Je rappelle quand même que cette dame, depuis que je suis conseiller administratif, a été beaucoup aidée par mon département et a reçu une aide pécuniaire... (*Remarque.*) Eh oui, Madame Olivier, il faut le dire aussi! Mais nous trouverons ensemble une solution.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Vos réponses écrites figureront donc au *Mémorial*.

Réponse à la question orale du 23 juin de Valérie Bourquin, sur la Lettre d'information du département publiée en juin dernier.

Première précision, la Lettre d'information du département n'est pas nouvelle, loin s'en faut, puisque le numéro 1 date de 1999, année de mon arrivée au Conseil administratif. Evidemment, en dix ans, le look et le fond ont évolué.

Au niveau du look, on a introduit la couleur, changé de format et ajouté des photos. Sur le fond, et c'est le plus important, on a choisi de décliner l'information par secteur d'activités, ce qui évidemment correspond de fait souvent aux différents services du département. D'où la naissance des différents *points.5* du département.

Pour un département dont le champ d'action est immense et les lieux d'intervention très nombreux, il est important de disposer de ce type de support pour la communication interne. Le choix de la communication/papier reste un impératif dans un département où tous les collaborateurs n'ont pas accès à l'électronique (SEVE, école, etc.). Il n'est pas rare que des collaborateurs découvrent une activité ou une prestation d'un autre service du département par le biais de ces lettres internes.

C'est donc principalement un outil d'information interne, qui est diffusé à l'externe uniquement aux partenaires, aux conseillères et aux conseillers municipaux, aux autres collectivités publiques.

D'une manière générale, pour la communication externe, grand public, nous utilisons beaucoup le journal de la Ville, *Vivre à Genève*, et répondons donc au

souhait de M^{me} Bourquin de communiquer d'une seule voix, sous l'enseigne «Ville de Genève».

La publication à laquelle M^{me} Bourquin fait allusion correspond donc à un numéro spécial de cette Lettre d'information interne du département. Nous avons voulu, dans le cadre d'une année de mairie où l'attention s'est beaucoup portée sur l'extérieur, donner un coup de projecteur original sur la question de la gestion de l'espace public par les différents services du département de la cohésion sociale. Pour réaliser ce numéro, nous avons mis sur pied un comité de rédaction ad hoc interservices, ce qui a permis à des compétences différentes de se croiser pour offrir des points de vue originaux sur les aménagements plus ou moins réussis de tel ou tel espace.

Nous avons d'ailleurs élargi notre champ de réflexion en sollicitant les points de vue des concepteurs et des gestionnaires de l'espace public. Deux collaborateurs de MM. Maudet et Pagani ont ainsi participé à ce numéro.

L'angle que nous avons choisi pour mettre en relation cohésion sociale et espace public est original et je ne crois pas qu'il ait été abordé, dans cette perspective, dans une quelconque étude plus vaste ou dans un autre document disponible sur le net. Cette publication ne fait pas l'apologie des prestations offertes par le département. Elle pose des questions et met bien en évidence les difficultés d'un usage «citoyen» de l'espace public.

Pour la Lettre d'information sur la gestion de l'espace public qui a suscité votre question, comme pour toutes les autres, les quantités imprimées sont régulièrement ajustées aux demandes. Il n'y a pas de stocks à tel point que plusieurs numéros des lettres d'informations sont épuisés. Très souvent, les services doivent les imprimer à partir de la version électronique, parce que, quoi qu'en disent certains, la plupart des lecteurs travaillent encore sur des documents papiers.

Ceci est tellement vrai que j'ai pu constater que des documents que nous faisons circuler uniquement par voie électronique étaient régulièrement imprimés, ce qui, d'un point de vue écologique, est un parfait non-sens!

En ce qui concerne le papier, je répète ce que j'ai déjà dit, l'ensemble des lettres d'information internes du département est imprimé à la Centrale municipale d'achat et d'impression sur du papier biotop, 100% recyclé.

«Manuel Tornare en tête des papivores» dixit M^{me} Bourquin, c'est peut-être vrai en ce qui concerne les livres que je dévore, mais pas en ce qui concerne les publications que mon département produit!

En ce qui concerne les questions posées à l'ensemble des départements, je renvoie M^{me} Bourquin à la réponse apportée par le conseiller administratif Hediger à la question de M. Maudet, à l'époque conseiller municipal (QE-178). De

cette réponse, il ressort que sur 3,2 millions de francs environ dépensés pour des publications en Ville de Genève, plus d'un million l'était par le département de la culture, contre moins de 300 000 francs pour mon département!

Précisions complémentaires pour M^{me} Bourquin:

Le point sur les *points.5*:

- *petite-enfance.5* paraît quatre fois par an: on en est aujourd'hui au numéro 28;
- *éco.5*, quatre fois par an également, 25 éditions;
- *seve.5* est publié deux fois par an;
- depuis 2007 existe également *proxi.5* qui réunit l'information du SSVG et de la DEJ: le numéro 7 vient d'être distribué;
- un nouveau *Journal des sports* va paraître prochainement.

Ces *lettres.5* par service sont diffusées aux collaborateurs des services, sur le terrain. Et parmi ces collaborateurs, certains n'ont pas de liaison informatique (jardiniers, responsables de bâtiments scolaires (RBS) ...). Elles sont également diffusées au Conseil municipal, à la presse et aux partenaires publics (cantonaux, communaux, privés et associatifs). Elles sont un excellent outil d'information, de mobilisation, de valorisation des activités et des prestations. Chacune de ces lettres est pilotée par la direction du département avec un comité de rédaction composé de collaborateurs des différents services qui ont là une occasion de s'exprimer, de faire connaître les préoccupations du terrain et d'élargir ainsi leur champ de compétences.

Des sondages réguliers auprès des lecteurs ont permis d'ajuster les produits aux attentes des lecteurs. A noter encore qu'il n'y a pas de mandats externes attribués pour l'écriture et l'impression de ces publications!

De l'utilité des *points.5*:

Un numéro comme celui du *petite-enfance.5* faisant le point sur l'accueil des enfants en situation de handicap dans les IPE, par exemple, a suscité de nombreux commentaires positifs. Il se situe exactement là où nous le voulions: sur le terrain concret de l'action de la Ville, en donnant la parole à tous les acteurs, tout en posant les bases théoriques et en réaffirmant les principes politiques généraux.

éco.5 est aussi bien un outil de diffusion des projets menés à bien dans certaines écoles par les RBS, le GIAP, ... mais il permet aussi de poser des questions, d'affirmer des priorités, par exemple sur le REP, les budgets participatifs ou les conseils d'établissement.

Quant à *proxi.5*, il témoigne des synergies possibles entre deux services aux spécificités professionnelles et aux publics proches et complémentaires. Le

compte rendu d'une récente journée de réflexion sur l'avenir des maisons de quartier, par exemple, a suscité plusieurs réactions.

Au niveau du SEVE, le défi reste d'arriver à valoriser un travail d'écriture auprès des collaborateurs de terrain.

Dans la logique des *points.5*, mais dans une forme ad hoc qui est à l'étude, la publication d'un *Journal des sports* a été maintes fois demandée par les commissions du Conseil municipal.

Réponse à la question orale du 15 septembre de M. Georges Queloz concernant le déroulement des travaux dans les préaux des écoles des Eaux-Vives, de Cité Jonction et de Carl-Vogt.

De façon générale, les travaux dans les écoles et les préaux sont planifiés l'été, pendant les vacances scolaires, de sorte à ne pas perturber le travail des enfants. Cependant, certains travaux importants dépassent la période des vacances scolaires. Ils sont alors planifiés de sorte à perturber le moins possible le bon fonctionnement de l'école. De manière générale, le Service des écoles est particulièrement attentif à cette question. Il a l'habitude de gérer de nombreux chantiers sur de courtes périodes, ou encore de les morceler sur des périodes de vacances ou les mercredis.

Il se peut cependant qu'il y ait des situations d'urgence ou particulières, qui justifient la poursuite très brève de travaux lors de la période scolaire.

Eaux-Vives

La rénovation du préau a été terminée le vendredi 21 août, soit avant la rentrée scolaire. Il est possible qu'il y ait eu encore la présence de quelques corps de métier par la suite, mais sans emploi d'engins mécaniques et probablement pour de très petites interventions.

La plantation des arbres, l'installation des jeux ainsi que la réfection du plafond du préau couvert sont d'ores et déjà planifiées. Elles auront lieu pendant les vacances scolaires de l'automne et de l'hiver.

Cité Jonction

La rénovation des trois préaux de cette école a nécessité des travaux lourds. Nous avions prévu de les conduire jusqu'à Noël.

Nous avons prévu d'assurer les travaux lourds et bruyants pendant les vacances scolaires d'été, puis de poursuivre avec des travaux moins bruyants. Des préaux de substitution ont été prévus. Cependant, ces travaux se sont dérou-

lés plus rapidement que prévu. Les trois quarts du grand préau ont été restitués à l'école dès le jour de la rentrée, et le préau des petits, une dizaine de jours plus tard. Les entreprises ont continué à travailler sur le préau nord, entraînant, comme nous l'avions annoncé au corps enseignant du bruit durant la première semaine de la rentrée scolaire. Les éléments de mobilier urbain, les jeux et la plantation des arbres seront réalisés pendant les vacances scolaires ou les mercredis.

Carl-Vogt

Les travaux dans ce préau ont concerné uniquement l'installation d'une nouvelle place de jeux. Ces travaux étaient planifiés avant la semaine précédant la rentrée scolaire. Cependant, l'entreprise qui devait les réaliser a accepté trop de chantiers sur la même période et n'a pas pu respecter les délais. Nous avons alors décidé de les mener à bien durant la semaine de la rentrée, afin que les enfants ne soient pas privés de jeux plus longtemps. Les travaux ont commencé en fin de journée le 24 août et se sont terminés le vendredi 28 août. Le chantier a été sécurisé et les travaux se sont bien déroulés. Le lundi 28, nous avons dû déplacer pendant une demi-heure, dans le fond du préau, les voitures du RBS et de la directrice, entre 16 h 30 et 17 h, afin que l'entreprise puisse installer les barrières de sécurité.

Remarque finale

Les directions d'établissement ont été largement informées du planning des travaux. Les solutions, en particulier à Cité Jonction, pour pallier le manque de préau ont été concertées avec les directions en place et le corps enseignant. Ces rénovations avaient été aussi discutées au sein des conseils d'établissement de ces deux écoles, qui réunissent également les partenaires de quartier, dont les associations de parents d'élèves.

La présidente. Mesdames et Messieurs, hier soir, nous avons interrompu la discussion sur la motion M-880, «Une réglementation pour le respect de nos préaux.» M. Maudet m'a expressément demandé de différer la suite des débats sur cette motion à 20 h 30. S'il n'y a pas d'opposition, il en sera fait ainsi.

- 4. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 août 2009, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation des projets de plan et règlement directeurs N° 29702-222, qui prévoient la construction d'un bâtiment affecté à des activités administratives, industrielles et artisanales ainsi que d'un parking de 400 places pour l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans le quartier de Sécheron, le long de la rue Kazem-Radjavi, sur les parcelles 4491 (Etat de Genève), 5037 part. (Ville de Genève) et 5068 part. (CFF) (PR-730 A)¹.**

Troisième débat

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). En troisième débat, les Verts souhaitent redéposer l'amendement sur le stationnement en surface, qui avait été voté par la commission et qui a été supprimé hier, lors du deuxième débat. Il consiste à ajouter, à la fin de l'article 3 de l'arrêté I, la mention suivante:

Projet d'amendement

«Art. 3. – «De charger (...) qui occupera la parcelle N° 4491 *et aucun stationnement automobile en surface*».

M^{me} Danièle Magnin (L). Mesdames et Messieurs, nous avons voté hier un amendement visant justement à ce qu'il y ait des places de parc en surface: ce n'est pas pour qu'on vienne nous en présenter un autre le lendemain qui dise exactement le contraire! C'est là un procédé tout à fait déloyal et malheureusement habituel de la part de certains partis... (*Protestations.*) Mais oui!

Nous, groupe libéral, sommes formellement opposés à la suppression de places en surface, d'une part pour les motifs évoqués hier soir par mon collègue Jean-Marc Froidevaux, à savoir que les étudiants qui vont habiter les lieux sont supposés avoir une vie sociale. Ils ne sont pas seulement des têtes pensantes et apprenantes qui, très éventuellement, prennent des repas: ils ont aussi une vie sociale et tiennent à recevoir des amis comme à rendre des visites. Pour cela, ils doivent disposer d'endroits où garer leur véhicule.

Les autres arguments pour s'opposer à cette suppression de places en surface, je le rappelle, étaient qu'il y a un grand manque de places de stationnement à cet endroit. Or, lorsqu'il manque trop de places, les gens doivent tourner pendant des

¹ Rapport, 1962.

heures. Dans le quartier des organisations internationales, les diplomates qui se rendent aux assemblées et à leurs divers rendez-vous se font transporter en voiture avec chauffeur. S'il n'y a pas de places de parc, les chauffeurs tournent et tournent encore... Ce n'est pas bon ni pour eux ni pour l'air, qui est pollué à cause de ces tours inutiles.

De plus, le soir, après avoir tourné en vain pour trouver une place de parc – comme je l'ai fait moi-même hier en rentrant d'ici – les gens mettent leur voiture là où ils le peuvent, puisque les kits de montage hélicoptère permettant aux voitures de rester en suspension dans l'air n'existent pas encore! Les gens sont obligés de poser leur voiture n'importe où, si on supprime toutes les places de parc en surface. Et une fois qu'ils sont mal garés, à des endroits impossibles, c'est le défilé des dépanneuses, et les dépanneurs, ma foi, sont enchantés... Peut-être que MM. et M^{mes} les Verts ont des actions dans les compagnies de dépannage, peut-être que cela leur profite...

Quant à nous, nous voulons à tout prix qu'il y ait des places de parc en surface et nous refusons absolument de les supprimer, sur la base d'un amendement qui a été annulé hier soir et qui reprend exactement le souhait émis par les Verts en commission, à savoir que les gens aillent à pied ou à vélo! Je rappellerai encore une fois que le dernier lieu où l'on ne bouge plus, c'est son cercueil!

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous sommes en troisième débat et, comme vous le savez, il vous est possible de revenir sur tout ce qui a été voté en deuxième débat.

M. Pierre Rumo (AGT). Madame la présidente, je voulais précisément rappeler – comme vous l'avez fait de manière très complète – à M^{me} Magnin qu'en troisième débat nous pouvons revenir sur tous les points évoqués, y compris en commission. En commission, l'amendement des Verts a été accepté, certes par une courte majorité. Hier, il a été refusé parce que quelques conseillers municipaux de l'Alternative étaient absents. Eh bien, il n'y a pas de quoi fouetter un chat si, aujourd'hui, nous revenons avec cet amendement.

D'autre part, le fait que des véhicules avec diplomates pourraient tourner dans le quartier ne me semble pas être un argument recevable. En effet, je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de diplomates avec chauffeur qui risquent de tourner dans la rue Kazem-Radjavi. Cet argument me semble quelque peu spécieux.

Enfin, s'agissant des citations, hier, M^{me} Magnin a cru bon de citer le président Pompidou: en l'occurrence, la citation de feu M. Pompidou n'était sûrement pas tirée de son *Anthologie de la poésie française*!

Je recommande donc au Conseil municipal d'accepter l'amendement, en précisant toutefois que le groupe A gauche toute! refusera les projets d'arrêtés de la proposition PR-730.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Nous sommes surpris d'entendre M^{me} Magnin parler de déloyauté. Depuis quand déposer un amendement est-il déloyal? Je rappelle que notre amendement a été présenté et accepté en commission, mais que le Parti libéral, hier, profitant d'une majorité occasionnelle, a déposé un amendement pour supprimer ce que nous avions obtenu en commission. Je me demande donc qui, ici, fait montre de déloyauté.

Nous avons demandé et obtenu un troisième débat: le but du troisième débat est justement de continuer à se battre pour gagner là où nous voulons gagner. Nous redéposons donc notre amendement, et ce n'est pas déloyal: c'est politique et c'est surtout normal!

Par ailleurs, je voudrais rappeler à M^{me} Magnin, même si je l'ai déjà dit quantité de fois hier, qu'il ne s'agit pas de supprimer toutes les places de parc dans ce périmètre, ni même de supprimer toutes les places en surface: il s'agit juste de ne pas ajouter des places sur le domaine public. Car il y aura des places de parc en surface sur le domaine privé, et surtout il y aura des milliers de places en sous-sol!

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). Je voudrais, très brièvement, préciser les propos de ma collègue Sarah Klopmann. Nous parlons ici de 20 places de parc et notre amendement est purement cosmétique, dans le sens où l'embellissement de la rue est nécessaire, puisque des milliers de voitures y passeront. Qu'est-ce que 20 places? C'est accessoire, sachant que 1000 places vont être créées dans ce secteur. Alors, s'il vous plaît, ne faites pas une grosse affaire de ces 20 places, car cela va aider à améliorer l'aspect de cette rue.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Heberlein Simonett est accepté par 35 oui contre 33 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I amendé est accepté par 34 oui contre 23 non (7 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté par 37 oui contre 19 non (8 abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 19, alinéa 7, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987;

vu la demande du Département du territoire;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – De donner un préavis favorable sous conditions aux projets de règlement et plan directeurs N° 29702-222.

Art. 2. – De charger le Conseil administratif de s'assurer en lien avec l'Etat de Genève que les garanties nécessaires à la réalisation d'un aménagement paysager qualitatif et continu, et prévoyant des plantations en pleine terre, de la rue Kazem-Radjavi, décrit à l'article 7 du projet de règlement, soient assurées.

Art. 3. – De charger le Conseil administratif de demander à l'Etat de Genève de préciser à l'article 6, alinéa 3, les capacités maximales des parkings projetés sur le périmètre, à savoir 400 places pour l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et 160 places pour le futur bâtiment affecté à des activités administratives (75%), industrielles et artisanales (25%) qui occupera la parcelle N° 4491 et aucun stationnement automobile en surface.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11 de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le Conseil administratif est autorisé à désaffecter la parcelle dp 4606A, selon TM 12/2009, d'une surface d'environ 168 m², et de la

céder à l'Etat de Genève ainsi que la parcelle 5037B, d'une surface d'environ 65 m², selon TM 14/2009. En compensation, l'Etat de Genève cède gratuitement au domaine public de la Ville de Genève la rue Kazem-Radjavi une fois celle-ci aménagée aux frais de l'Etat de Genève.

Art. 2. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer, radier toute servitude à charge et au profit des parcelles concernées dans le périmètre du plan directeur N° 29702-222.

Le troisième débat ayant eu lieu, les arrêtés deviennent définitifs.

5. Motion du 16 septembre 2009 de M^{mes} Salika Wenger, Maria Pérez, Charlotte Meierhofer et M. Christian Zaugg: «Pour faciliter la recherche d'un logement» (M-881)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la grave pénurie de logements à Genève;
- le parcours du combattant que représente la recherche d'un logement;
- la multiplication des dossiers à produire devant chaque instance de décision et ce à plusieurs reprises;
- la charge financière que représente parfois la constitution de ces dossiers pour les personnes en difficultés sociales ou financières;
- le nombre d'entités différentes s'occupant du logement;
- les difficultés croissantes auxquelles sont confrontées les personnes travaillant dans le domaine du logement;
- la nécessité de définir précisément les besoins en logements sur des critères fiables, sérieux et documentés,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- trouver des accords avec toutes les entités publiques qui proposent des logements dans notre canton afin de créer un guichet unique qui recevrait et transmettrait les dossiers présentés par les personnes à la recherche d'un logement ou désirant échanger le leur;
- profiter de ce guichet unique pour faire une évaluation professionnelle des logements recherchés: superficie, nombre de pièces, localisation, loyers, etc.

¹ Annoncée, 1668. Motion d'ordre, 1795.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs, je répéterai simplement ce que j'ai dit hier, à savoir que les procédures pour trouver un appartement sont complexes, longues et coûteuses. Les personnes à la recherche d'un logement – quel que soit le logement d'ailleurs, mais je parle là principalement des personnes en difficultés sociales et financières – se retrouvent coincées en quelque sorte et rencontrent des difficultés pour suivre toutes ces procédures diverses, d'autant qu'il faut refaire tous les dossiers tous les ans, et fournir un dossier par institution contactée pour trouver un appartement.

Or il nous semble que, si le Conseil administratif voulait bien s'entendre avec le gouvernement cantonal pour créer un guichet unique, permettant à la population dont je suis en train de parler de ne faire qu'une seule démarche et de ne pas avoir à la répéter, cela simplifierait d'autant plus la vie de ces personnes qui, comme je l'ai dit, sont souvent en difficultés et pour qui les démarches administratives sont un peu compliquées et représentent une contrainte. D'ailleurs, cela vaut pour les autres aussi, soyons clairs: personne n'a envie d'avoir à refaire dix fois le même dossier, d'aller dans dix bureaux différents, de se voir refuser, de devoir revenir et déposer le même dossier l'année suivante, alors que la recherche d'un logement se fait la plupart du temps sur tout le canton.

Voilà pourquoi il nous semble opportun d'envisager un guichet unique. Je vous remercie donc de renvoyer cette motion au Conseil administratif qui est le seul habilité à y donner suite.

Préconsultation

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, comme vous avez un ordre du jour relativement chargé et de nombreuses urgences à traiter, et non des moindres, je me permets de prendre la parole d'emblée pour vous dire que j'accueille avec bienveillance la motion M-881 déposée par le groupe A gauche toute! La cheffe de la Gérance immobilière municipale (GIM), M^{me} Bietenhader, a d'ores et déjà pris rendez-vous pour discuter – ou à vrai dire pour reprendre les discussions, car elles ont déjà eu lieu par le passé – avec l'actuel directeur de la Direction cantonale du logement, M. Bruggisser. Nous allons voir si ce que vous demandez est faisable, quelles sont les modalités pour mettre en place un fichier commun et une gestion simplifiée, aussi bien pour les services que pour les usagers.

Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs, de renvoyer cette motion directement au Conseil administratif. Nous essaierons, dans la mesure de nos moyens et au fur et à mesure des discussions avec l'Etat, de faire diligence et d'aller dans votre sens, parce que votre souhait me semble tout à fait raisonnable.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste suivra évidemment la magistrate et renverra cette motion au Conseil administratif. Effectivement, aujourd'hui déjà, lorsqu'on s'inscrit à l'Office du logement, on trouve un portail unique pour l'ensemble du logement social, mais on sait que les personnes recherchant un logement de type HBM sont aussi amenées à s'inscrire à la GIM. En l'occurrence, une des démarches payantes consiste notamment à produire une attestation de l'Office des poursuites. Il est donc légitime d'encourager toutes les mesures permettant à l'ensemble des citoyennes et des citoyens d'accéder à un guichet unique. Comme l'a dit M^{me} Salerno, il y a déjà eu un groupe de travail sur cette question, les travaux sont largement avancés et il ne reste qu'à les concrétiser. Raison pour laquelle nous renverrons sans plus attendre cette motion au Conseil administratif.

La présidente. Mesdames et Messieurs, si les explications de la conseillère administrative vous ont satisfaits, vous êtes priés d'annoncer que vous renoncez à la parole... Mais vous avez le droit d'intervenir, évidemment... Monsieur Dossan, vous avez la parole.

M. Guy Dossan (R). Merci, Madame la présidente, je serai bref, mais je ne vais pas renoncer à la parole pour vous faire plaisir... Désolé! En effet, c'est une motion que nous souhaitons renvoyer à la commission du logement. Nous pensons qu'elle peut faire un tour en commission, même si M^{me} Salerno nous dit que le projet est déjà en gestation. A cet égard, on peut se poser la question: puisque M^{me} Salerno nous dit que le projet est déjà en cours, j'engage les chefs de groupe de l'Alternative à se parler dorénavant, pour éviter de nous balancer ce genre de motion sur des projets qui existent déjà! Mesdames et Messieurs, je vous engage à parler entre vous...

Pour ma part, je trouve un peu dommage que la Ville doive toujours montrer l'exemple et être la cheville ouvrière de ce genre de projet. Nous voulons aller en commission pour voir ce que cela va nous coûter. Si on en reste au logement social, comme l'a dit M^{me} Valiquer Grecuccio, eh bien, pourquoi pas, puisque la Ville est le plus gros propriétaire du canton. Mais j'ai entendu M^{me} Wenger dire que ce guichet pourrait concerner tous les gens qui cherchent un appartement. Est-ce à dire que le guichet unique devrait concerner tous les appartements libres de la Ville et de l'Etat, ou bien concernera-t-il tous les appartements à Genève? (*Remarque de M^{me} Wenger:*) Mais c'est ce que vous avez dit, Madame: vous avez parlé de toutes les personnes cherchant un appartement... S'il ne s'agit que des logements sociaux, nous sommes d'accord. Mais s'il s'agit de prendre en compte tous les locataires qui cherchent un logement à Genève, alors non, il n'y a pas

de raison que la Ville soit le maître d'œuvre de ce genre de projet... (*Remarque.*) Alors, soyez claire dans ce que vous demandez, Madame Wenger!

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Le groupe libéral propose à son tour de renvoyer cette motion en commission, plutôt que directement au Conseil administratif, et il s'en explique. Nous trouvons effectivement que cette motion est irréfutable dans ses invites et dans ses intentions. Mais c'est précisément parce qu'elle est irréfutable qu'il y a lieu de vérifier qu'on ne va pas la brouiller... Car le guichet unique ne doit pas se distinguer de la solution actuelle, qui consiste à solliciter chaque institution en espérant trouver de la sorte la solution la meilleure et la plus rapide. Nous aimerions connaître la procédure qui va suivre le dépôt du dossier au guichet unique, afin de nous assurer que le dossier suit sa route, comme par le passé, dans chacune des régions concernées. Car, à défaut, nous craignons, au sein du groupe libéral, que le guichet unique aboutisse à une péjoration de la situation du candidat à la location, en ce sens que l'attribution du dossier ne se ferait pas immédiatement et qu'en conséquence les délais d'attente ne pourraient être que plus longs.

C'est pour vérifier ce point que nous souhaitons aller en commission, pour nous assurer que le diable n'est pas dans les détails et que le candidat à la location, comme le veulent les motionnaires, verra sa vie facilitée et sera aussi bien traité que par le passé. Mesdames et Messieurs, nous vous recommandons vivement de passer par ce cap, ce d'autant plus qu'il n'y a pas d'urgence particulière à mettre ce projet au point dès la prochaine quinzaine!

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, il me serait aussi très facile de faire de la gesticulation politique en exploitant la crise des appartements à loyers raisonnables, mais je ne le ferai pas. Après avoir pris acte des propos de M^{me} la vice-présidente du Conseil administratif et en acceptant de renvoyer cette motion directement au Conseil administratif, je me bornerai à demander, pour notre séance du 19 janvier 2010, un rapport sur l'avancement des travaux.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Cette motion propose effectivement une solution très intelligente et très pratique pour nos concitoyens qui cherchent un appartement, mais nous avons quand même un amendement à proposer, que j'expliquerai tout à l'heure. Nous pouvons plébisciter la première invite, qui demande de trouver des accords avec les entités publiques, à savoir le Canton et ses fondations immobilières HBM, la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social et la GIM, car c'est quelque chose qui devrait exister depuis longtemps. On sait que beaucoup de gens cherchent des logements à Genève et qu'ils ne connais-

sent pas tous l'ensemble des possibilités qui existent en matière d'appartements à loyer modéré ou subventionné. C'est très malheureux et je pense qu'on a raté là un effort de communication. Ouvrir un guichet unique permettrait notamment de mieux communiquer, d'indiquer aux gens où postuler et où déposer, en une seule fois, leur dossier.

Ici, je voudrais rassurer M. Froidevaux. Je comprends tout à fait sa crainte de voir le dossier stagner dans ce bureau, sans aller plus loin. Mais ce n'est pas parce qu'il y a un guichet unique que le dossier ne peut pas être photocopié, déposé dans chacune des entités et suivre son cours. Des efforts ont déjà été entamés en Ville, entre la Fondation du logement social et la GIM, pour communiquer sur des projets. En tout cas, cela se faisait il y a deux ans. Je pense que, si cela continue avec le guichet unique, nous pourrions traiter d'abord les cas les plus urgents, mais aussi montrer aux personnes qu'il y a plus de possibilités qu'elles ne le pensent, et donc mieux les aider.

Notre amendement concerne la deuxième invite, qui demande de «profiter de ce guichet unique pour faire une évaluation professionnelle des logements recherchés». Cette mesure est aussi très intelligente et nous la soutenons, mais il se trouve que ces recensements existent déjà. Quand j'étais représentante des Verts à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de voir des recensements qui montraient quel était le nombre de pièces ou le type d'appartements les plus demandés. Je ne vois donc pas pourquoi nous chargerions ce guichet d'un travail qui se fait déjà. C'est aux différentes entités de s'organiser et de travailler ensemble pour faire ces évaluations. Quant à nous, nous n'avons pas l'habitude de demander des choses qui existent déjà. Voilà pourquoi nous déposons un amendement visant à supprimer cette invite:

Projet d'amendement

Suppression de la deuxième invite.

S'agissant du renvoi de la motion, il nous semble qu'elle est très claire et qu'il n'y a pas de crainte à avoir. Pour aller rapidement vers une solution et pour que le Conseil administratif donne suite à cette excellente motion, nous souhaitons la voter directement. Si, par malheur, elle devait être renvoyée en commission, nous nous rallierions au renvoi à la commission du logement. Mais je pense que l'examen en commission nous permettrait juste de confirmer que cette motion est indispensable, donc autant la voter ce soir!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Comme je l'ai dit hier, au moment du débat sur l'urgence, cette motion recueille l'appui du Parti démocrate-chrétien, puisque la question du guichet unique fait également partie de nos préoccupations poli-

tiques et que la politique du logement doit être prise très au sérieux, ici à Genève. En l'occurrence, il s'agit, vous l'avez lu comme moi, de travailler avec toutes les entités publiques proposant des logements, c'est-à-dire également avec l'Etat.

Cela dit, nous ne souhaitons pas renvoyer sans autre cette motion au Conseil administratif. Que la gauche fasse entièrement confiance à sa magistrature, c'est tout à fait naturel. Mais nous, nous avons quand même une certaine distance par rapport aux méthodes de la magistrature. Je rappelle qu'à une époque celle-ci a réussi à mettre sur les pattes arrière tous les locataires de la GIM par des courriers dont les termes n'étaient pas très bien pesés... C'est pourquoi nous pensons que le passage de cette motion en commission du logement permettra au Conseil municipal de demander des garanties, de poser des questions aussi, et de faire en sorte que la magistrature puisse ensuite se profiler en ayant les meilleures armes possibles pour faire aboutir ce beau projet.

M. Jacques Baud (UDC). Mesdames et Messieurs, arrêtons l'hypocrisie! Arrêtons, parce que la politique pour construire des logements, depuis dix ans, il n'y en a pas! Elle est nulle et non avenue! Je rappelle que depuis plus de dix ans Genève accueille entre 5000 et 6000 habitants de plus par année. Cela veut dire que tous les deux ans il faudrait construire une ville de 10 000 habitants et que, depuis dix ans, nous aurions déjà dû construire cinq villes supplémentaires à Genève. C'est matériellement impossible, il faut arrêter de se raconter des histoires! La problématique est grave, c'est vrai, sachant qu'il n'y a pas de logements et qu'on n'est pas près d'en construire, et cela pour de multiples raisons... (*Brouhaha.*) Mesdames et Messieurs, j'aimerais être entendu et qu'on cesse de causer quand je parle! Moi, je me tais quand vous parlez, je vous écoute, j'ai du respect, et je l'exige en retour!

Construire des logements, une ville clé en main, avec des rues, des égouts, de la sécurité, des parkings, des écoles et tout le reste, c'est monumental, gigantesque, immense... On n'en a premièrement pas les moyens et deuxièmement pas les terrains. Mais il y a aussi d'autres raisons, dont la complexité des lois sur le logement et les constructions, les retards pris par le département chargé des travaux, le fait que cela prend des mois et des mois pour avoir les autorisations... Une autre raison est la recourte, qui ne diminue pas.

Au milieu de tout cela, que peut faire la Ville de Genève? Des terrains, elle n'en a quasiment pas; elle a de quoi construire peut-être 5000, 6000 ou 10 000 logements, mais après? Les gens continueront d'arriver à Genève, il en arrive chaque année, et que va-t-on faire dans cinq ou dix ans? C'est toute une politique de la démographie à laquelle il faut sérieusement réfléchir, en lien avec nos voisins – que j'aime bien! – de l'autre côté de la frontière. Car c'est toute la région qui est en danger à cause de ce déséquilibre que nous subissons.

Il serait temps, en haut lieu – à l'Etat mais aussi, pourquoi pas, en Ville de Genève – que l'on prenne en compte ce qui se passe dans l'ensemble de la région, pour essayer de résoudre le problème de la démographie et du manque de logements, logements qu'on est incapable de construire pour toutes les raisons que je viens d'énumérer.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je présente mes excuses pour avoir demandé la parole une seconde fois, mais il me semble que je me suis mal exprimée ou que certains m'ont mal comprise tout à l'heure. Premièrement, je dirai que ce n'est pas une confiance illimitée dans le Conseil administratif qui nous pousse à lui renvoyer directement cette motion, mais tout simplement le fait que nous, Conseil municipal, n'avons pas les compétences pour faire la démarche demandée dans cette motion. Seul le Conseil administratif peut engager les discussions avec le Canton. De plus, il est probable que le renvoi en commission nous prendrait des mois, parce qu'il faudrait évidemment auditionner un certain nombre de services de l'Etat. J'imagine que certains d'entre vous l'ont déjà expérimenté dans les commissions: nous savons tous à quelles difficultés nous sommes confrontés, lorsque nous voulons auditionner quelque service cantonal que ce soit. Il me semble donc que, pour aller de l'avant, nous devons envoyer cette motion au Conseil administratif, ce qui est aussi une manière de le responsabiliser dans cette démarche.

Par ailleurs, s'agissant de la proposition d'amendement, j'entends bien les critiques qui ont été faites. Néanmoins, si nous avons proposé cette deuxième invite, c'est parce qu'elle va servir d'outil. Selon nous, le fait de pouvoir identifier très précisément les demandes – la qualité, le type, le nombre de pièces des appartements, etc. – sera un outil d'aide à la construction, un outil prévisionnel pour les types d'appartements recherchés. Avec un guichet unique, nous disposerions des éléments suffisants pour faire des prévisions qui soient proches de la réalité et qui ne soient pas simplement des délires d'architectes ou de magistrats.

Troisièmement, pour en revenir à l'intervention de M. Dossan, Madame la présidente, vous lui indiquerez que nous ne parlons évidemment pas des appartements qui sont en mains des privés, en mains des régies privées. Là, nous n'avons aucun moyen d'intervenir et j'ai presque envie de dire que c'est tant mieux – cela devrait faire plaisir à mes amis libéraux... Ces appartements sont du ressort du privé et nous ne parlons dans cette motion que des institutions publiques, qui sont sollicitées en permanence. Or, vous savez comme moi que ces institutions gèrent des appartements sociaux, destinés aux personnes en difficultés, mais pas seulement: il y a aussi des logements à loyer libre à la GIM et dans d'autres institutions de notre canton. Aujourd'hui, la pénurie de logements ne touche pas seulement les personnes en grandes difficultés sociales, mais tout le monde, toutes les catégories de population. Par conséquent, nous demandons ce guichet unique pour

faciliter la vie des gens qui ont des difficultés à constituer des dossiers, mais aussi pour aider tous les autres qui sont à la recherche d'un logement et qui pourraient peut-être, de cette manière-là, en trouver un.

M. Robert Pattaroni (DC). Je donnerai une précision qui va sûrement de soi pour les motionnaires: parmi les entités publiques figurent aussi les caisses de prévoyance publiques, qui possèdent des milliers de logements. Au total, c'est sans doute de l'ordre de 10 000 logements.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Aujourd'hui, j'ai l'esprit d'escalier, Mesdames et Messieurs, veuillez m'en excuser! Il va de soi, et je dois absolument le préciser, que l'usage de ces dossiers, quels qu'ils soient et quelle que soit la population qui les déposera, devra être soumis à un certain nombre d'obligations, dont la confidentialité et le respect de la vie privée de chacun. J'imagine que c'est peut-être dans ce champ-là qu'il y aura quelques difficultés. Néanmoins, je tiens à préciser que pour mon groupe, de même sans doute que pour les représentants du peuple que sont nos collègues, il est extrêmement important que ces données restent confidentielles et ne servent pas à autre chose que ce pourquoi elles auront été confiées.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Klopmann est accepté par 26 oui contre 18 non (18 abstentions).

Mise aux voix, la prise en considération de la motion amendée est acceptée à l'unanimité.

Mis aux voix, son renvoi à la commission du logement est refusé par 44 non contre 27 oui.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à trouver des accords avec toutes les entités publiques qui proposent des logements dans notre canton afin de créer un guichet unique qui recevrait et transmettrait les dossiers présentés par les personnes à la recherche d'un logement ou désirant échanger le leur.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

La présidente. Mesdames et Messieurs, on m'informe que, suite à un problème technique, notre séance n'est plus retransmise sur TV Léman bleu...
(*Exclamations et applaudissements.*)

6. Motion du 16 septembre 2009 de M^{mes} Salika Wenger, Maria Pérez, Charlotte Meierhofer, M. Christian Zaugg, M^{mes} Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopmann, Frédérique Perler-Isaaz, Renate Cornu, MM. Jean-Charles Lathion, Adrien Genecand et Jacques Baud: «Un coup de pouce pour les arts électroniques» (M-882)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que Genève est une ville pionnière dans les arts électroniques;
- que les arts électroniques et les nouveaux médias artistiques ont été transférés au Centre d'art contemporain et au Fonds municipal d'art contemporain;
- que l'espace dévolu à l'image prend une grande importance au Bâtiment d'art contemporain;
- qu'il n'y a plus, dans ce champ, de pôle de production prépondérant à Genève;
- que les arts électroniques ont un coût important pour les jeunes artistes;
- qu'il convient de prendre en compte les arts émergents,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à affecter tous les ans un budget spécifique de 100 000 francs pour l'aide à la production dans les arts électroniques et les nouveaux médias artistiques;
- à attribuer chaque année, dans le cadre de la distribution des différentes bourses, un prix à un artiste local choisi par un jury de professionnels nommé à cet effet;
- à s'engager à faire part aux conseillers municipaux, lors de la reddition des comptes, de la répartition de cette somme.

La motion est renvoyée à la commission des arts et de la culture sans débat de préconsultation.

¹ Annoncée, 1668.

7. Motion du 3 octobre 2009 de M^{mes} Isabelle Brunier, Nicole Valiquer Grecuccio, Martine Sumi, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Véronique Paris, Christiane Olivier, MM. Grégoire Carasso, Christophe Buemi, Christian Lopez Quirland, Gérard Deshusses et Thierry Piguet: «Pour une agriculture de proximité vivante et viable: la Ville de Genève soutient les producteurs de lait du canton» (M-883)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le prix du lait traverse une grave crise à l'échelle européenne et nationale;
- qu'actuellement le lait est payé aux producteurs en dessous de son prix de revient, ce qui entraîne la paupérisation du monde paysan;
- que Genève ne compte plus que neuf producteurs de lait dont trois sont en passe de cesser leur activité;
- qu'il suffirait que leur production puisse s'écouler à un prix correctement rémunérateur pour enrayer ce mouvement;
- que les collectivités publiques peuvent avoir une influence sur le marché en achetant le lait local à un prix équitable;
- que cette action prend place dans la logique du développement durable que notre ville tend à appliquer,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre rapidement les mesures les plus adéquates (achat direct de lait aux producteurs, installation de distributeurs de lait, etc.) visant à maintenir la production locale de lait.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Mesdames et Messieurs, on pourrait effectivement s'étonner que le Parti socialiste de la Ville de Genève se préoccupe de la situation des producteurs de lait du canton de Genève. Néanmoins, il y a un certain nombre de bonnes raisons qui nous ont amenés à déposer cette motion et, en plus, à demander l'urgence. Ces raisons sont exprimées en grande partie dans les considérants de la motion et j'aimerais y ajouter quelques arguments supplémentaires.

Premièrement, pour nous, il s'agit d'une question de principe, de grands principes même: nous sommes pour donner la priorité à une agriculture de proximité, diversifiée, écologique et proche du consommateur, et cela notamment par des engagements contractuels. La Ville de Genève s'est déjà engagée dans ce genre de soutien à l'agriculture locale à travers la souscription à des parts de l'Affaire

¹ Annoncée, 1773. Motion d'ordre, 1799.

TourneRêve, par exemple. Eh bien, il pourrait s'agir de contrats de ce type dans le cas de la production de lait genevois.

Deuxièmement, nous pensons, toujours au niveau des grands principes, que chaque franc dépensé pour un produit local est un investissement à long terme pour notre région, mais également pour la planète, puisqu'il s'agit effectivement de penser globalement et d'agir localement: c'est ce principe que nous aimerions appliquer dans cette affaire.

De plus, nous considérons que la solidarité doit se marquer non seulement dans les paroles, mais aussi dans les actes. C'est pourquoi nous avons choisi, par cette motion, de soutenir la lutte des paysans dans son principe, comme l'ont fait les députés du Grand Conseil vaudois, mais également d'essayer, à notre échelle et avec nos moyens, de résoudre le problème, si tant est que nous puissions le faire. Et nous pensons que nous pouvons le faire.

Je continuerai en vous exposant quelques faits concernant cette affaire. Les journaux en parlent presque journellement et la plupart d'entre vous sont au courant. Néanmoins, il convient de rappeler que l'abandon des quotas laitiers a eu deux conséquences: une certaine augmentation de la production et surtout, ce qui est dramatique, une baisse des prix payés aux producteurs. La grande distribution baisse les prix sans diminuer ses marges: le résultat est qu'aucun effet ne se fait sentir pour les consommateurs, alors que des effets majeurs et dramatiques se font sentir pour les producteurs.

Nous pensons, quant à nous, que les paysans, en Suisse et partout dans le monde, mais particulièrement dans notre canton si petit, dans lequel les zones vertes sont limitées, remplissent une fonction d'entretien du paysage, de gestion de la nature, et que pour ce travail, au-delà de leur production agricole, qu'elle soit laitière, viticole ou céréalière, ils ont le droit à une rémunération équitable.

Enfin, nous pensons que les collectivités publiques peuvent s'approvisionner prioritairement en produits locaux et naturels, même si ceux-ci doivent se révéler un peu plus chers, cela dans l'optique du développement durable, notion dont tout le monde se targue et que nous souhaiterions vivement voir concrétisée. C'est pourquoi nous vous invitons à accepter cette motion et à la renvoyer au Conseil administratif, en vue de permettre à notre exécutif de s'engager et d'apporter sa brique – de lait! – à cette cause qui est à la foi solidaire, régionale et durable.

Préconsultation

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, dans notre société, on oublie la valeur des symboles. Les agriculteurs genevois, principalement les syndicats de laiterie et les producteurs de lait, ont droit à un geste symbolique, soit à la reconnaissance du fruit de leur travail. Nous préconisons, nous l'Union

démocratique du centre, comme je l'ai déjà dit hier soir, le renvoi de cette motion directement au Conseil administratif, car nous savons que M. Manuel Tornare, admirateur de Pierre Mendès France – cela, c'est pour les collègues radicaux qui ignorent qui est Pierre Mendès France... (*Exclamations.*) Vous pouvez sourire, ceci ne masque pas votre ignorance!

M. Pierre Mendès France faisait la promotion du lait; il fut mal compris, il est vrai, dans un Etat où les producteurs de vin pesaient beaucoup trop.

Je suis certain que, si nous renvoyons cette motion au Conseil administratif, M. Tornare fera la promotion du lait, particulièrement dans les crèches et les écoles. Pour ces raisons, nous soutenons cette motion et la renverrons au Conseil administratif.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Comme d'autres l'ont dit avant moi, les paysans sont en colère, en révolte. En l'occurrence, il s'agit des producteurs de lait, mais leur lutte s'insère dans le contexte plus large de la lutte des paysans suisses et genevois contre la grande distribution. En effet, le problème est également là. La grande distribution, année après année, baisse le prix du lait qu'elle achète aux producteurs, en faisant miroiter 1 ou 2 centimes de diminution à la brique. Alors que, pour le consommateur, 1 ou 2 centimes de moins, ce n'est pas grand-chose, pour le producteur de lait, c'est souvent la limite qui fait que l'activité n'est plus intéressante. Ainsi, les derniers producteurs aujourd'hui dans le canton de Genève sont tous à la limite d'arrêter leur activité, ce qui serait effectivement fort dommageable pour ce principe cher aux Verts qu'est la souveraineté alimentaire. Il est important que nos terres nourrissent nos habitants, que les populations puissent librement décider ce qui est cultivé sur leurs terres. C'est pourquoi nous soutenons pleinement la motion.

Nous voulons même aller un peu plus loin et déposer un amendement, considérant que les paysans ont aujourd'hui besoin d'écouler leur lait directement auprès des consommateurs. Dans de nombreuses régions de Suisse et notamment de Suisse romande, les producteurs vendent leur lait sur le domaine public et nous souhaiterions que ce soit également possible sur le domaine public municipal, sans devoir remplir moult paperasses pour y arriver. C'est là une mesure d'urgence que nous demandons et nous déposons donc un amendement visant à ajouter l'invite supplémentaire suivante:

Projet d'amendement

«d'octroyer une autorisation d'utilisation du domaine public municipal pour les producteurs genevois qui souhaitent y vendre leur lait durant toute la durée de la grève.»

M. Adrien Genecand (R). Je dirai deux choses. Premièrement, au niveau macroéconomique, le fait que la Ville de Genève paie quelques litres de lait 1 ou 2 centimes plus cher ne va pas régler le problème du lait. Il y a actuellement 5% de lait en trop au niveau de la production suisse, et c'est ce qui fait que le lait n'est pas rémunérateur pour les paysans. Il y a un problème de surproduction et à moins que la Ville de Genève s'engage à acheter 5% de la production totale de lait, cela ne changera pas grand-chose.

Ensuite, avec les personnes qui participaient au groupe d'Aalborg – Economie et environnement local et durable, nous avons déjà abordé cette thématique, de façon plus générale, pour tous les produits locaux. Si, concrètement, la Ville veut faire quelque chose à ce niveau, elle doit le faire non seulement pour le lait, mais aussi pour tous les autres produits locaux, en favorisant leur consommation dans les écoles, crèches et autres institutions.

Je le répète, nous avons déjà traité de cette problématique dans le cadre des Engagements d'Aalborg. Il ne sert à rien de voter cette motion, parce que, à moins que vous vouliez acheter 5% de la production totale de lait en Suisse, vous ne changerez rien. De plus, vous ferez du favoritisme parmi les paysans, ce qui n'est absolument pas une bonne chose. Le groupe radical refusera donc cette motion.

M. Armand Schweingruber (L). Mesdames et Messieurs, j'ai été surpris de voir apparaître ce texte dans le cadre du Conseil municipal de notre bonne Ville de Genève. J'ai rejoint ce Conseil il y a quelques mois et, pour une partie de l'assemblée qui ne le saurait pas, je rappelle que j'ai passé quarante ans de ma vie professionnelle au sein de la Fédération des Laiteries Réunies, dans des fonctions de direction pour l'essentiel. C'est dire que je connais relativement bien le sujet, avec les avantages, les inconvénients et aussi les obstacles. Pour qu'on se comprenne clairement, il faut poser le décor d'ensemble. Je vous demande donc quelques instants de patience, si vous voulez bien m'écouter à ce sujet, mais je vous fais confiance...

Première évidence: le lait est un produit périssable par définition. C'est la raison pour laquelle, depuis le fond des siècles, on a essayé de le conserver. Les méthodes ancestrales, pour ne pas dire multimillénaires de cette conservation, sont le beurre et le fromage. A l'époque contemporaine s'y ajoute la poudre de lait – dont les stocks sont actuellement considérables, j'y reviendrai.

Sur le plan de l'histoire des structures, je me contenterai de parler de la Suisse. Les agriculteurs subissant directement les contraintes d'un produit périssable, difficile à vendre en l'état, ils se sont regroupés en coopératives régionales, cela pour l'essentiel à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e. C'est la raison qui explique que le territoire suisse est réparti en une douzaine de fédérations laitières

régionales, qui regroupent les producteurs de lait selon le concept de l'entraide mutuelle.

Le volume de lait produit en Suisse, au total, est d'un peu plus de 3 millions de tonnes par an. C'est plus, nettement plus que les besoins du pays, ce qui fait qu'une quantité d'un quart à un tiers doit être exportée sur les marchés européens et d'outre-mer, où il faut bien constater que le prix payé actuellement est encore sensiblement inférieur à celui du lait suisse. Ce n'est donc que par la recherche constante d'une qualité supérieure que les produits transformés sont vendables. Il s'agit essentiellement de fromages, gruyère, emmental, etc.

Sur le plan de la consommation, celle de lait liquide, depuis des dizaines d'années, ne cesse de tendre à la baisse. Cela n'est que partiellement compensé par l'accroissement relatif des ventes de produits laitiers frais, mais globalement les habitudes alimentaires ont évolué dans d'autres directions. Je rappelle que c'est notamment la consommation de viande qui, par rapport à des temps passés, a prodigieusement augmenté.

En ce qui concerne le prix, c'est un fait que la situation est assez dramatique. Je suis bien placé pour connaître le problème. On parle des neuf producteurs de lait qui restent dans le canton de Genève: je les connais tous personnellement. On peut rappeler que le prix du lait, qui était à l'époque fixé périodiquement par le Conseil fédéral, avec de très fortes contraintes de contingentement de la production et de fortes pénalités en cas de dépassement, a culminé autour de 1 franc dans les années 1991-1992, alors que, actuellement, il tourne autour de 60 centimes le kilo – ou le litre, c'est relativement équivalent – avec toutefois une meilleure rémunération de plusieurs centimes pour le lait transformé en fromage, parce que c'est un produit pouvant être exporté.

Le contingentement de la production a été introduit en 1977 et il a été supprimé cette année, on l'a rappelé tout à l'heure. Cela a provoqué une certaine surproduction et, pour un produit dont la demande n'est pas élastique sur le marché, une surproduction même petite amène immédiatement une pression considérable sur les prix, alors qu'un manco, même faible, procure un relèvement appréciable. C'est ce qui s'est déjà passé avec une hausse, il y a une année ou deux.

S'agissant de la situation actuelle, il y a beaucoup trop de stocks de beurre et de poudre, qu'il faut vendre parfois à l'étranger à des prix relativement bradés, et la recette financière n'est jamais totalement acquise tant que le produit final n'est pas vendu. Ce sont des évidences que j'énonce là.

J'en viens maintenant au cas de la région. J'ai parlé de la Fédération des Laiteries Réunies, dont j'ai été le collaborateur et membre de la direction pendant quatre dizaines d'années. Je rappelle que cette région de collecte du lait couvre le canton de Genève, une partie du canton de Vaud et les zones franches de la

Haute Savoie et du Pays de Gex: nous avons cette particularité d'être à cheval sur la frontière. En tout, il reste grosso modo 200 producteurs, avec une production régionale annuelle d'environ 50 000 tonnes. La part du canton de Genève se monte à 6% environ, soit 3000 tonnes, ce qui est peu de chose.

J'ai parlé de la coopérative, de l'entraide mutuelle et de la solidarité professionnelle: cela implique pour les associés de cette coopérative, de manière parfaitement logique, l'obligation de livrer à l'organe qu'ils ont créé en commun, du fait que le producteur seul se trouve généralement dans l'incapacité de vendre sa production à titre individuel, pour les raisons que j'ai appelées tout à l'heure.

En ce qui concerne la motion proprement dite, je rappellerai quelques évidences. S'il s'agit de vendre du lait cru, ce n'est pratiquement pas possible. C'est un produit hautement périssable et, normalement, par sécurité au plan alimentaire, il doit être cuit avant d'être consommé. Le lait distribué dans le public comme lait de consommation pasteurisé ou traité à haute température ne se trouve pratiquement plus que sous forme emballée; vous connaissez tous les emballages sous forme de parallélépipède, forme extérieure actuelle et courante du lait de consommation. Je souligne que dans le canton de Genève il n'y a plus d'installations de conditionnement de ce type, parce que les fédérations laitières, en recherchant des spécialisations mutuelles, se sont réparti les activités.

En ce qui concerne la vente proprement dite, quels sont les marchés? Il faut rappeler que les groupes Coop et Migros – j'ajoute Denner, qui est d'ailleurs une filiale de Migros – couvrent à peu près 90% du marché de l'alimentation en Suisse. Introduire des points de vente en dehors de ce secteur, c'est pratiquement une mission impossible, il faut le savoir.

D'autre part, s'il s'agissait d'organiser des points de vente à titre particulier ou individuel, il y a toute une série de prescriptions du Service d'hygiène, du chimiste cantonal, qui sont extrêmement sévères et exigeantes. Ce n'est donc pas si simple que cela et je ne vois guère de solution en dehors de l'obligation de passer par les réseaux existants.

J'en viens aux conclusions, car je ne veux pas vous fatiguer trop longtemps avec mes explications, mais il me semblait nécessaire de poser le décor général. S'agissant d'acheter du lait à Genève à un prix supérieur, je dirais d'emblée oui. Je serais pour ma part prêt à payer plus cher à titre personnel, mais sur le plan pratique, on se heurte à des impossibilités matérielles, pour les raisons que je viens de rappeler.

Mesdames et Messieurs, si vous deviez vous adresser à l'un des neuf producteurs, pour rémunérer son lait à un prix plus élevé, à lui seul et non aux autres, alors qu'ils sont tous unis dans une coopérative, signe de solidarité, cela ne pourrait aboutir qu'à une discrimination vis-à-vis de ses collègues. Ce n'est donc pas

réaliste. J'ajoute que, s'il ne reste plus que neuf producteurs de lait dans le canton de Genève – et la baisse n'est pas terminée – le facteur prix n'est pas le seul à jouer un rôle. C'est un élément essentiel, certes, mais il faut bien comprendre les contraintes de ce métier, celles du petit producteur qui doit traire ses vaches deux fois par jour, le dimanche comme la semaine, sans jamais prendre de vacances, parce qu'il ne peut pas s'absenter. Si le père a fait ce métier, le fils, lui, à côté d'une grande ville, n'acceptera plus de pareilles contraintes. Les seules exploitations agricoles avec production laitière qui dureront dans le canton, on pourra les compter sur les doigts d'une seule main et ce seront celles de grande dimension où l'on travaille en équipe et où l'on peut prendre des congés, chacun à son tour.

Pour ce qui est du canton de Genève, en voyant la baisse de la production, je fais un retour dans le passé: si je reprends les archives des Laiteries Réunies, je peux y lire qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, fin des années 1940-début des années 1950, les producteurs de lait dans le seul canton étaient au nombre d'environ 750! Mais c'était alors une agriculture de subsistance; il n'y avait pas un vigneron du Mandement qui n'avait pas deux ou trois vaches derrière ses bâtiments pour nourrir sa famille. Depuis, tout s'est spécialisé. Genève est une région favorable aux productions végétales: céréales, viticulture, cultures maraîchères. Les contraintes liées au lait sont la principale raison, dans une région qui permet de faire autre chose, de la baisse drastique que nous pouvons constater...

La présidente. Il vous faut conclure, Monsieur...

M. Armand Schweingruber. Oui, je conclus. En ce qui concerne les considérants de la motion, je n'ai rien à dire sur les trois premiers. Pour ce qui est du quatrième: «qu'il suffirait que leur production puisse s'écouler à un prix correctement rémunérateur pour enrayer ce mouvement», oui, c'est vrai de façon très générale pour d'autres régions, mais dans le canton de Genève seul, j'en doute beaucoup. Je lis le quatrième: «que les collectivités publiques peuvent avoir une influence sur le marché en achetant le lait». Ici, je ne vois pas quelle sorte de monopole ces collectivités publiques pourraient former à côté de ce qui existe. Ou alors veut-on étatiser la production laitière? Là, je ne peux plus suivre. Enfin, s'agissant de la «logique du développement durable», je ne peux que m'y associer, mais on se heurte à des difficultés matérielles très réelles.

Quant aux invites, j'apprécie le soutien «moral» qu'elles représentent pour les producteurs de lait de notre canton, mais, du point de vue du réalisme, je ne vois absolument pas quelle solution pratique pourrait être mise en œuvre. Je signale ici à l'intention de M. Tornare, chargé des crèches et institutions pour l'enfance, qu'il existe aux Laiteries Réunies un lait labellisé GRTA (Genève Région-Terre

Avenir), qui peut ravitailler ces institutions sous forme d'outres en plastique de 10 litres. Mais quantitativement, ce n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan. Du point de vue de l'efficacité, j'exprime les plus grands doutes quant à la possibilité d'une solution réaliste. Enfin, par égard et respect pour les producteurs que je connais, je ne voterai pas non au sujet de cette motion, parce que je reconnais une bonne intention, mais je m'abstiendrai.

M^{me} Maria Casares (AGT). Mesdames et Messieurs, je ne vais pas vous faire un exposé aussi savant – ce n'est pas une boutade, je le dis sincèrement – que celui du préopinant libéral, car je ne prétends pas avoir ses compétences. Je parlerai simplement au nom d'A gauche toute!, pour dire que, si la Ville n'est sans doute pas compétente pour se préoccuper de la production de lait, il n'empêche qu'elle peut donner un message fort, ayant à la fois un impact symbolique et concret.

L'impact symbolique est lié à la notion de souveraineté alimentaire. Par cette motion, la Ville de Genève montre qu'elle se soucie de cette réalité, qu'elle se soucie aussi que le lait soit payé correctement aux paysans. Le gain, c'est que les producteurs, par exemple, dès lors qu'on paie correctement leur lait, auront moins besoin d'utiliser des produits chimiques pour engraisser et nourrir leurs vaches. Pour le groupe A gauche toute!, l'écologie est une préoccupation et c'est pour quoi nous voterons cette motion.

Cette motion permet aussi de dire que les conditions de travail des paysans sont importantes. Dans ce secteur d'activité, les personnes ont des conditions particulièrement difficiles: elles se réveillent à 5 h du matin, se couchent très tard, n'ont souvent pas de vacances, puisque le travail se fait plutôt à la belle saison. Accepter cette motion, c'est aussi montrer que les conditions de travail des paysans, pour nous, sont importantes.

Au niveau concret, qu'apporte cette motion, notamment grâce à l'amendement proposé par les Verts? En l'occurrence, elle suppose que les paysans pourront, durant toute cette campagne, faire connaître leurs revendications, tenir des stands, rencontrer la population, informer les gens, discuter avec eux. Comme vous le savez, pour le groupe A gauche toute!, c'est important, parce que ce sont là des luttes sociales et qu'il convient de les mener sur le terrain pour qu'elles aient un impact. C'est pourquoi le groupe A gauche toute! votera la motion, avec l'amendement des Verts.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Il y a longtemps que nous n'avions pas eu un débat sur la politique agricole, au sein du Conseil municipal de la Ville de Genève!

Je trouve personnellement que c'est une bonne chose de recréer des liens entre les consommateurs et les producteurs de denrées agricoles. J'ai entendu à droite des arguments qui me laissent un peu sur ma faim, dans le sens où on nous dit que, ma foi, c'est la loi du marché et que les prix baissent parce qu'il y a surproduction.

Je rappelle que cette situation a tout de même été voulue, à l'origine, par les différents intervenants de la filière du lait, qui ont demandé aux producteurs de produire plus. C'est bien à cause de cela qu'aujourd'hui nous nous trouvons face à une surproduction. En fait, c'est la filière entière qui décide de la production, mais le risque n'est malheureusement supporté que par les paysans.

C'est aussi cela que nous voulons dénoncer aujourd'hui, cette politique qui fait que les paysans au bout de la chaîne ne peuvent que subir les décisions prises au niveau fédéral par M^{me} Leuthard, il faut quand même le préciser, et par la grande distribution. Nous entendons bien l'argument que nous donne aujourd'hui l'Entente, à savoir que ce problème doit être géré au niveau supérieur et c'est pourquoi nous proposons une deuxième invite supplémentaire, ainsi libellée:

Projet d'amendement

«de soutenir la demande des paysans d'attribuer la gestion de la production de lait aux producteurs et non à l'ensemble de la filière laitière.»

M. Jean-Charles Lathion (DC). Après l'intervention de M. Buschbeck, il est très difficile de s'exprimer... En effet, on fait ici de la politique avec des bons sentiments, et comment aller à l'encontre des bons sentiments? Mais, Mesdames et Messieurs, si nous partons du principe que la politique, c'est aussi écouter les autres et surtout les entendre, c'est-à-dire les comprendre, nous devrions quand même être ouverts à la démonstration faite par notre collègue Armand Schweingruber, qui a été le secrétaire général des Laiteries Réunies pendant plus de quarante ans. Au vu de cette démonstration, honnêtement, nous ne pouvons pas aller dans votre sens. Vous avez de bons sentiments, mais M. Schweingruber a bien montré tout à l'heure que la Ville n'avait aucune solution. Vous voulez apporter un soutien aux agriculteurs et aux producteurs de lait, comme chacun d'entre nous d'ailleurs, mais, en votant cette motion, vous mettez le Conseil administratif en difficulté, car je ne sais pas comment M. Manuel Tornare, aussi intelligent soit-il, réussira à trouver des solutions.

Je crois qu'à certains moments on devrait arrêter de faire de la gesticulation, comme le disait tout à l'heure notre collègue Hämmerli, et s'attaquer aux vrais problèmes, en essayant de trouver des solutions. Or ce n'est pas en animant des stands, en politisant le débat sur la voie publique qu'on trouvera la solution à un

problème aussi complexe, qui dépasse la Ville de Genève. Je l'ai déjà dit hier et je le répète aujourd'hui: arrêtons la démagogie!

M. Alexis Barbey (L). Deux mots pour reprendre l'un après l'autre tous les arguments de mon collègue Schweingruber et donc vous éclairer davantage... Non, je plaisante! Je relèverai simplement qu'à la suite des élections de ce week-end on a entendu, particulièrement à gauche, au sein des socialistes et des Verts, des gens qui appelaient à un front républicain. Eh bien, Mesdames et Messieurs, je vous le dis: ce n'est pas en présentant des propositions aussi aberrantes que vous réussirez à faire un front républicain! Ce que vous êtes en train d'essayer de faire là, c'est vider le lac avec une cuillère à café!

M. Schweingruber nous a bien expliqué comment le marché était structuré, comment la production de lait, mais aussi sa livraison, sa transformation et sa distribution dépendent de lois extrêmement contraignantes. Ce dossier n'est vraiment pas de notre ressort, il ne fait pas partie du mandat qui nous a été confié, ni de notre pouvoir. Mesdames et Messieurs, nous devons quand même garder la tête froide par rapport à ce qu'il est possible de faire dans cette République et surtout, en tout cas aux yeux des libéraux, à ce qu'il est souhaitable de faire. Nous estimons souhaitable de construire des logements à Genève, de finir le CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse) et d'entamer la traversée du lac, plutôt que de réguler un marché du lait dont on s'occupe au niveau fédéral et au niveau international de façon extrêmement attentive, et cela, malheureusement, sans trouver de réelle solution. Personne ne souhaite la disparition des petits ou des gros producteurs de lait. Tout le monde cherche, dans chaque pays, à garder une autonomie par rapport à la production de lait, mais on n'a pas encore trouvé, à ces niveaux-là, des moyens de faciliter et de réguler le marché. Ce n'est donc pas la Ville de Genève qui y arrivera.

Alors, les libéraux vous le demandent: concentrez-vous sur les objectifs pour lesquels vous avez été élus, tâchez de faciliter la vie des Genevois, au lieu de vous lancer dans des aventures inutiles et, qui plus est, ridicules! Les libéraux refuseront aussi bien les amendements que la motion.

M. Armand Schweingruber (L). Je répondrai brièvement à notre collègue Buschbeck, qui appelle les producteurs à s'organiser. En l'occurrence, il est évident que cette organisation existe: il existe, avec siège à Berne, une fédération des producteurs de lait de toute la Suisse, qui réunit la douzaine de fédérations régionales dont j'ai parlé tout à l'heure et qui constitue le principal groupe de pression vis-à-vis des grands distributeurs. Quant à la pression des grands distributeurs, elle est très réelle, ce sont eux qui font la loi sur le marché, mais ce sont les

consommateurs que nous sommes tous qui ont fait de ces groupes gigantesques ce qu'ils sont devenus! Alors, il faut être cohérents.

En ce qui concerne d'autre part l'idée émise par une collègue en face de moi de faire de la vente de lait sur le marché à un prix supérieur, pour rémunérer correctement les producteurs, j'ai rappelé qu'à Genève il n'y a plus d'installations de conditionnement. Alors, irez-vous chercher le lait genevois après qu'il aura fallu le faire pasteuriser et emballer à Sierre, à Fribourg ou à Lausanne? Cela avec un camion frigorifique de surcroît, puisque c'est un produit périssable? Cela ne tient pas la route!

Les idées de base, dans cette motion, je les respecte, mais du point de vue de la concrétisation, j'arrive à un constat d'impossibilité, sauf la brève allusion que j'ai faite au lait Genève Région-Terre Avenir, qui est livré à la restauration en paquetage de 10 litres et qui est garanti d'origine genevoise. Mais si vous voulez le payer plus cher pour une quantité minime, vous m'expliquerez comment on répartira cette goutte d'eau dans l'océan dans le cadre d'une coopérative où les producteurs sont liés entre eux. Je confirme donc le constat d'impossibilité. J'ai dit que je m'abstiendrais sur cette motion par respect pour les producteurs que je connais, mais, quant au réalisme de la proposition, je ne peux pas me rallier à ce texte et je lui mets une note à peu près nulle!

M. Olivier Fiumelli (R). Je voudrais répéter que le groupe radical a beaucoup de sympathie pour cette motion. Hier, nous avons parlé de la bière, mais, rassurez-vous, nous aimons aussi le lait, surtout avec du chocolat dedans! Nous sommes tout à fait favorables à la promotion des produits régionaux, à la promotion du lait, au label GRTA créé par l'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE), à l'action qu'entreprend AgriGenève, au niveau cantonal. Mais, avec cette motion, nous constatons une fois de plus que la Ville va s'inventer un doublon, puisque tous ces organismes sont déjà subventionnés ou pilotés par le Département cantonal du territoire, dirigé, pour un mois encore, par M. Cramer, qui fait un excellent travail avec le monde agricole genevois. Si nous sommes tout à fait d'accord de faire la promotion des produits locaux genevois, nous devons constater que des conseillers municipaux ici présents n'hésitent pas à s'inventer des charges. Alors que nous critiquons encore et toujours le Canton, qui nous transfère des charges, certains appellent eux-mêmes les doublons! Quant à nous, même si nous avons de la sympathie pour cette motion, nous la refusons, parce qu'elle vise à créer de nouveaux doublons.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Je suis très amusé... Voilà maintenant trente-cinq minutes que dure ce débat, Mesdames et Messieurs, et vous êtes la démons-

tration de ce que disait M. Bringolf, conseiller national socialiste et président du Parti socialiste suisse pendant de nombreuses années. Je le cite en substance: «En Suisse, il y a deux moyens de bâtir une carrière politique. Vous en avez pour quarante ans et vous parlez de deux choses: le prix du lait et les dépenses de la défense nationale.» La démonstration est faite: trente-six minutes sur le prix du lait! Je vous remercie de votre attention, en vous rappelant que notre groupe votera la motion telle qu'initialement rédigée, c'est-à-dire sans aucun amendement.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Le Conseil administratif et en tout cas mon collègue Manuel Tornare, que vous avez cité à deux reprises à propos des crèches, et moi-même, accueillons avec plaisir cette motion, et cela pour plusieurs raisons.

La première, c'est qu'elle rétablit le lien entre la ville et la campagne. Ce lien est important, ne serait-ce que parce que la campagne nourrit la ville, mais il est aussi important socialement et pédagogiquement – je pense que vous y serez sensible, Monsieur Schweingruber. Il y a eu des études assez affolantes dans des classes de l'école primaire où, lorsqu'on demandait aux enfants d'où venait le lait, la réponse était que le lait venait de la Migros! Certes, mais avant la Migros, il y a quand même une vache! Pour l'enfant qui n'a pas de contact avec la nature, qui n'est pas dans un environnement où on lui explique la chaîne alimentaire, le lait vient de la Migros. De même, quand on demandait à ces enfants de dessiner un poisson, ils dessinaient de petits rectangles. Et les instituteurs se sont aperçus que ces petits rectangles étaient les poissons panés Findus, que beaucoup d'enfants retrouvent dans leur assiette. Pour des raisons sociales, de pédagogie et de santé, il est donc important que les villes se préoccupent de la campagne.

Notre Ville, même si cela se fait déjà au niveau de l'Etat, doit être un acteur, parmi d'autres, dans cette réflexion. D'ailleurs, au début de cette année, j'ai fait des débats sur la souveraineté alimentaire avec le responsable de l'OPAGE, qui me disait que, depuis des années, il souhaitait que la Ville soit partenaire dans les discussions. En effet, selon lui, les autorités municipales – et cela, il faut que vous l'entendiez – doivent être conscientes qu'il faut faire une sensibilisation à certains produits, mais également à une hygiène de vie et à la politique menée dans ce sens par le Canton.

Voilà pourquoi cette motion est accueillie favorablement. Elle l'est aussi parce qu'elle pose le problème de la rémunération à un juste prix, vous l'avez dit. Les débats autour du lait rejoignent ceux sur toute la production: quel prix sommes-nous d'accord de payer pour les aliments qui sont dans nos assiettes? C'est là un débat auquel vous devriez être sensibles. On peut l'avoir sur le lait, mais aussi sur l'ensemble des produits de consommation. Ce débat nous touche

parce qu'il a trait à l'économie locale. Or vous savez que le Conseil administratif, puisque c'était l'un de ses engagements, a décidé de mener une politique dans le droit fil de ce que vous avez évoqué, Monsieur Genecand, concernant l'économie locale de proximité. Pour cela, il nous faut des partenaires, qui sont les partenaires institutionnels, mais aussi le monde du secteur primaire, organisé en coopérative ou non. En effet, pour défendre une économie locale de proximité, il ne faut pas uniquement des consommateurs et consommatrices, mais il faut bien des producteurs et productrices de proximité. Dans ce sens, les débats qui ont trait à la souveraineté alimentaire, au soutien d'une agriculture de proximité devraient toutes et tous nous toucher dans cette enceinte.

Mesdames et Messieurs, ce n'est évidemment pas à l'échelle de la Ville que nous résoudrons les problèmes de surproduction, qui sont discutés à l'échelle régionale ou nationale. Mais je rappelle que, de manière unanime, vous avez appuyé la volonté du Conseil administratif de se joindre au cycle de réflexions et d'actions en matière de politiques publiques qui a pour nom «Les Engagements d'Aalborg». Ces derniers disent que chacun, à son niveau et avec les compétences qui sont les siennes, doit agir pour contribuer à une œuvre commune. Alors, certes, nous n'allons pas résoudre, au niveau de la Ville de Genève, tous les problèmes de la paysannerie, du prix du lait, avec toutes les difficultés techniques que vous avez exposées, Monsieur Schweingruber. Néanmoins, la Ville de Genève doit et peut agir, en complémentarité, en subsidiarité avec ce qui se fait ailleurs. Elle a un rôle à jouer et elle entend bien le jouer. Elle a commencé, d'ailleurs, en soutenant des projets d'agriculture contractuelle de proximité. S'agissant des amendements des Verts, je pense qu'il vaut la peine de les étudier, parce que nous avons des partenaires à Genève.

Pour finir, je dirai que, bien sûr, il y a le marché, mais ce dernier, Monsieur Barbey, ne régule pas tout. Au contraire, on a vu que les marchés financiers sont capables de déréguler bien des équilibres dits naturels... Aussi, une partie de cette enceinte a envie, si j'ai bien entendu, d'opposer au marché une démarche tout à fait pragmatique. Nous avons des partenaires sur Genève, notamment des coopératives laitières: prenons langue avec elles, voyons ce que nous pouvons faire ensemble. En tout cas, ne faisons pas une croix sur la production d'un bien qui est essentiel à la croissance des tout-petits, mais qui est aussi un aliment avec lequel on fait d'autres aliments plus élaborés, vous l'avez dit, tels que le fromage, la crème, le beurre...

Voyez-vous, certaines initiatives en matière de production de fruits et de légumes, qui pouvaient paraître utopiques et qui provenaient plutôt de citadins, fonctionnent très bien: pour les produits de l'agriculture contractuelle de proximité, aujourd'hui à Genève, la demande est beaucoup plus importante que l'offre. En Ville de Genève, nous souhaitons continuer à travailler dans ce sens-là, et pourquoi pas avec le lait. C'est donc avec beaucoup de plaisir et la certitude qu'il

Motion: soutenir les producteurs de lait

est possible d'agir au niveau local, que nous accueillons la motion déposée par le groupe socialiste et amendée par les Verts.

Mis aux voix, le premier amendement de M. Buschbeck est accepté par 35 oui contre 29 non (4 abstentions).

Mis aux voix, le deuxième amendement de M. Buschbeck est accepté par 36 oui contre 34 non.

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée par 34 oui contre 32 non (2 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre rapidement les mesures les plus adéquates (achat direct de lait aux producteurs, installation de distributeurs de lait, etc.) visant à maintenir la production locale de lait;
- d'octroyer une autorisation d'utilisation du domaine public municipal pour les producteurs genevois qui souhaitent y vendre leur lait durant toute la durée de la grève;
- de soutenir la demande des paysans d'attribuer la gestion de la production de lait aux producteurs et non à l'ensemble de la filière laitière.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

La présidente. Mesdames et Messieurs, il est 18 h 45 et nous avons encore deux interpellations urgentes à traiter. Le bureau vous propose de poursuivre notre séance jusqu'à 19 h 30 et de reprendre nos débats à 21 h. Comme notre séance n'est plus retransmise par TV Léman bleu, nous ne sommes pas tenus par les horaires.

8. Interpellation du 13 octobre 2009 de MM. Jean-Charles Lathion, Vincent Maitre, Rémy Burri et Alexandre Chevalier: «Transfert de Garbani: à quel prix et à quelles conditions?» (I-204)¹.

M. Vincent Maitre (DC). Cette interpellation a été déposée dans un but très simple et, en préambule, je voudrais expliquer la chose suivante. Contrairement à ce que certains ont pu penser ou sous-entendre, son but n'est absolument pas de viser personnellement M^{me} Garbani, ou encore de faire ressurgir ce qui a fait les choux gras de la presse à scandale il y a quelque temps. Personnellement, j'estime que les frasques passées de M^{me} Garbani ne regardent qu'elle et la justice, et qu'il n'y a pas lieu ici, au sein du Conseil municipal, de se prononcer ou d'émettre un quelconque jugement à ce sujet. M^{me} Garbani a eu affaire à la justice, elle a été condamnée et, ne serait-ce que par respect pour la séparation des pouvoirs, notre Conseil municipal n'a pas à émettre un quelconque jugement.

En revanche, lorsqu'on apprend, notamment par la presse, que M^{me} Garbani a été engagée à la Ville, on est en droit de se demander, au vu du poste qu'elle occupera, quelles sont les conditions d'engagement et surtout quel est le montant de la rémunération, puisqu'on a pu lire qu'elle n'était pas engagée en qualité de fonctionnaire. Je précise que les salaires des fonctionnaires, eux, sont publics, puisque fixés par voie réglementaire. M^{me} Garbani a, sauf erreur, été embauchée à titre de mandataire indépendante... (*Remarque de M^{me} Salerno.*) Madame Salerno, je conviens que ce n'est pas la bible, mais c'est ce qui a été écrit dans la *Tribune de Genève*! S'il y a un malentendu, si vous m'affirmez le contraire à l'instant, cela prouve bien la pertinence de notre interpellation, qui vise à savoir exactement quelles sont les conditions auxquelles M^{me} Garbani a été engagée.

Cette interpellation est, à mon avis, d'autant plus pertinente que le poste en question n'est pas – on s'en doute – un poste rémunéré au bas de l'échelle. Le groupe démocrate-chrétien relève que la rémunération de M^{me} Garbani sera évidemment financée par vos administrés, par les contribuables de notre ville, et c'est en cela qu'elle regarde les représentants des administrés que nous sommes, dans ce Conseil municipal.

Je tiens enfin à préciser, Madame Salerno, que ce n'est pas une attaque personnelle à votre encontre. Je ne souhaite pas entrer dans le détail de vos déclarations dans la presse, selon lesquelles vous n'auriez pas trouvé de juriste suffisamment compétent à Genève... Vous avez probablement fait les recherches, moi non. En l'état, je doute fortement de la justesse de vos affirmations, mais je ne les remettrai pas en question. Ce qui m'intéresse, je le répète, c'est de connaître

¹ Annoncée, 1781. Motion d'ordre, 1803.

le montant de la rémunération de M^{me} Garbani et les conditions contractuelles de son engagement.

M. Rémy Burri (R). Nous constatons effectivement que M^{me} Salerno nous sort, une nouvelle fois, un lapin de son chapeau! D'abord, nous aimerions répéter qu'il ne s'agit pas de faire le procès de la personne qui a été engagée. Nous comprenons qu'au cours de leur vie certaines personnes puissent rencontrer des difficultés et ce n'est pas là le sujet de l'interpellation. Respect à cette personne si elle arrive à s'en sortir! Je connais personnellement bien des gens qui ont des difficultés semblables et qui font beaucoup d'efforts pour s'en sortir.

En l'occurrence, Madame Salerno, ce que nous voulons dénoncer, c'est l'erreur de casting. On se croirait dans un mauvais téléfilm de série B! Vous semblez oublier que vous êtes à la tête d'une entreprise publique, qui a des administrés. Par respect pour nos concitoyens, pour les contribuables de la Ville, vous auriez pu éviter ce recrutement.

Ce que nous voulons aussi dénoncer, ce sont des pratiques qui relèvent clairement du népotisme. Une nouvelle fois, vous prouvez que vous entendez persévérer dans votre politique des petits copains, en faisant en sorte que tous les hauts fonctionnaires de votre département soient des membres du Parti socialiste ou proches du parti, voire proches des associations sympathisantes du Parti socialiste. C'est effectivement la chose la plus regrettable dans cette histoire, quelles que soient les compétences de M^{me} Garbani.

De plus, vu la situation économique à Genève en ce moment, il est vraiment déplorable d'aller recruter si loin une personne avec ces compétences. Genève est souvent citée comme la ville des avocats: je suis quand même surpris que vous n'ayez pas trouvé à Genève un avocat ou une avocate capable de répondre aux exigences du poste. D'ailleurs, parmi les questions que nous nous posons figure aussi celle-ci: M^{me} Garbani va-t-elle être une citoyenne de la Ville de Genève, va-t-elle déposer ses papiers ici?

Voilà pour nos interrogations. Nous nous réjouissons d'entendre votre réponse.

M. Alexandre Chevalier (L). Le groupe libéral est cosignataire de cette interpellation, avec l'Entente municipale, parce que l'engagement de M^{me} Garbani en qualité de juriste à la Gérance immobilière municipale (GIM), la manière dont cela s'est fait, indépendamment de la personne en cause d'ailleurs, les procédures suivies soulèvent un certain nombre de questions.

Tout d'abord, une question se pose sur la manière dont on engage, finalement, en Ville de Genève, sur le niveau de compétences et ce qu'on demande aux uns et aux autres. M. Maudet n'est pas là pour confirmer, mais nous croyons savoir que pour l'engagement des agents de la future police municipale – comme elle s'appellera à partir de janvier 2010 – on demande un extrait de casier judiciaire aux personnes qui postulent. Or il semble que ce ne soit pas le cas pour ce poste à responsabilité au sein de la GIM, alors que la personne engagée sera amenée à représenter la Ville de Genève auprès des tribunaux. Nous nous posons donc des questions sur la procédure suivie et nous aimerions bien avoir une réponse de la magistrate.

Une autre question se pose sur les compétences des juristes et avocats domiciliés en ville et dans le canton de Genève. Il y a aujourd'hui 155 juristes et avocats au chômage: je suis surpris qu'aucune de ces personnes n'ait les compétences nécessaires en droit du bail genevois pour faire appliquer les normes de la GIM. Je suis d'autant plus surpris que Genève a le taux d'avocats le plus important par rapport au nombre d'habitants, non seulement en Suisse, mais en Europe, si ce n'est dans le monde!

Vient ensuite, évidemment, la question de l'appartenance politique. Après les déclarations que vous avez faites, Madame la magistrate, sur votre volonté de mener une politique des ressources humaines impeccable, on constate que des ressources humaines impeccables ne sont pas pour demain dans votre département! Elles ne sont ni impeccables ni irréprochables, que ce soit en termes d'image ou de crédibilité politique. Il nous semblait qu'en coupant toutes les têtes à la GIM, lors de votre arrivée, vous vouliez dépolitiser. Très honnêtement, c'est raté! Ce n'est pas en engageant des socialistes à presque tous les postes qu'on dépolitise...

Voilà donc les questions auxquelles nous vous demandons de répondre. Il ne s'agit pas pour nous de faire le procès d'une personne, qui a été jugée et qui a purgé sa peine, mais de faire le procès, Madame la magistrate, des méthodes que vous employez. Vous êtes allée chercher cette personne, semble-t-il, et c'est la méthode, la procédure qui pose problème aujourd'hui.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Pour ma part, je souhaiterais savoir, de la part de la magistrate, si ce poste a fait l'objet d'un appel d'offres.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Messieurs les auteurs de l'interpellation, je voudrais d'abord saluer le calme avec lequel vous êtes intervenus. Je vous en remercie parce que je pense qu'il sied à ce débat.

Je vais donc répondre à vos questions sur les conditions d'engagement, par le Conseil administratif, de M^{me} Valérie Garbani. Elle a été engagée comme agente spécialisée, elle n'a donc pas et ne pourra à terme avoir la qualité de fonctionnaire. Elle est engagée avec un contrat à durée déterminée, jusqu'à la fin de la législature. Comme tous les juristes de la Ville de Genève, elle est rémunérée dans les classes de fonction 16-18. Elle n'a aucun privilège. En tant qu'agente spécialisée, elle a moins de vacances que les fonctionnaires de la Ville de Genève – ceux-ci ont 31,5 jours de vacances et elle en a 25 – et elle n'a pas de treizième salaire.

Le poste a été ouvert il y a plusieurs mois, plus d'un an, et nous n'avons jamais trouvé une personne qui corresponde au profil. En l'occurrence, ce n'est pas moi qui me suis chargée du recrutement: nous avons mandaté un expert du droit du bail et le directeur du département. Nous avons reçu une postulation intéressante, mais c'était un candidat junior qui, par ailleurs, posait un problème parce qu'il n'avait pas le brevet d'avocat depuis cinq ans. Or, dans mon département et à la GIM notamment, nous accueillons des avocats stagiaires et, comme le sait M^{me} Magnin, une personne qui n'a pas le brevet depuis cinq ans au moins n'a pas qualité pour être leur répondant au niveau du stage. Mesdames et Messieurs, si vous ne me croyez pas, j'ouvrirai volontiers tous les classeurs, toutes les postulations à quiconque souhaite, dans une commission ou dans ce Conseil, vérifier les candidatures que nous avons reçues. Vous pourrez même vous entretenir avec les deux personnes qui ont mené les entretiens.

Donc, je le répète, personne n'a voulu venir travailler à la GIM, d'abord parce qu'elle n'a pas encore une très bonne image – je me permets de le dire, puisque nous sommes entre nous et que nos débats ne sont pas télévisés. Ensuite, quand on est un avocat, soit on aime un rythme assez soutenu qui est celui de l'étude et, dans ce cas, on ne postule pas dans l'administration, soit on a envie d'un rythme plus tranquille que celui de l'étude, mais alors, au niveau de la rémunération, nous ne sommes pas compétitifs, en Ville de Genève.

Cela dit, le contrat de M^{me} Garbani échoit à la fin de la législature. Si vous connaissez, dans vos réseaux, des personnes qui ont les compétences requises et qui souhaitent travailler pour la GIM dans vingt mois, nous serons – moi ou mon successeur, ainsi que M^{me} Bietenhader, cheffe du service – enchantés de recevoir ces personnes. Je précise encore, pour répondre à M. Burri, qu'il y a en effet une obligation de domiciliation.

Par ailleurs, vous m'accusez de népotisme. Qu'est-ce que le népotisme? Actuellement, on en parle beaucoup en France, s'agissant du président de la République et de son fils, Jean Sarkozy, qu'il veut placer à la tête du quartier d'affaires de La Défense. Le népotisme consiste donc à offrir des privilèges aux membres de sa famille. S'agissant des membres de ma famille et même de ma

famille élargie, je pense que vous ne pourrez pas découvrir une seule prestation, un seul avantage dont ils auraient pu bénéficier.

Maintenant, pour ce qui est des cadres de mon département, on me reproche de n'avoir engagé que des personnes socialistes ou socialisantes, proches du parti ou venant de milieux qui seraient proches du parti. Je vais donc faire la revue des cadres du département, mais cela hors *Mémorial*, je le précise à l'intention des mémorialistes. (M^{me} Salerno poursuit son intervention en évoquant les hauts fonctionnaires du département.)

Voilà, je vous ai expliqué dans le détail comment cela s'est passé, les raisons qui ont présidé à ce choix, pourquoi j'ai soumis au Conseil administratif la candidature de M^{me} Garbani. Si cela ne joue pas, nous mettrons fin au contrat et la Ville de Genève n'aura rien perdu. Le risque politique, c'est moi qui l'assumerai; j'ai été très claire à ce sujet, même si mes collègues m'ont assuré qu'ils étaient d'accord d'en porter collégialement la responsabilité. Parmi mes collègues, je citerai notamment le représentant de droite au Conseil administratif, qui est bien conscient de la qualité des personnes indépendamment de leur étiquette politique. En effet, M. Pierre Maudet, il vous l'a dit hier, a engagé M^{me} Simone Irmingier comme directrice de son département, une socialiste qui a été choisie parce qu'elle est compétente. De même, M^{me} Garbani est compétente. J'espère – et je suis sûre que vous l'espérez pour elle comme pour la Gérance immobilière municipale, si ce n'est pour moi, je l'entends bien – que cela fonctionnera et que le pari sera gagné! (*Applaudissements.*)

M. Vincent Maitre (DC). Madame Salerno, les Partis radical et libéral vous ont tendu une perche en or massif! Pour ma part, je ne souhaitais pas du tout aborder le thème que vous venez de développer, considérant en particulier le débat que nous avons eu hier soir. Je ne voulais absolument pas susciter un conflit armé entre les différentes couleurs politiques, sur les prétendus copinages politiques... A titre personnel, et puisque nous sommes entre nous, hors caméras, je dirai même que je m'en contrefous!

Il n'y avait aucune intention belliqueuse dans mes questions. Vous affirmez que vous n'avez pas trouvé à Genève de juriste compétent pour la GIM. Je vous l'ai dit mot pour mot: vous avez fait la recherche, moi non, je vous accorde donc le bénéfice du doute et je ne remets pas cela en question. Je vous ai interpellée sur un plan purement factuel, dans le sens où, lorsqu'un chef de service est rémunéré de façon normale, j'estime qu'il doit l'être de façon transparente et que cela regarde vos administrés, ainsi que le Conseil municipal, puisqu'il vote les budgets... (*Remarque.*) Madame Wenger, ce serait vraiment sympa si, une fois dans votre vie, vous pouviez éviter d'interrompre les orateurs!

Très franchement, ce n'était pas du tout mon intention ce soir de lancer le débat que mes cousins de l'Entente et vous-même avez entamé, sur fond d'affrontement politique et de clivage gauche-droite. Je souhaite que cela ne dérape pas davantage. Vous avez répondu assez précisément aux questions que j'avais posées, c'est tout, et cela me va! Il n'y avait pas d'intentions politico-politiciennes de ma part, derrière cette interpellation, et je vous remercie de votre réponse.

M. Rémy Burri (R). Vous ne m'en voudrez pas, Madame Salerno, mais j'ai de la peine à vous faire confiance... (*Exclamations.*) On sait ce que vous faites assez facilement des contrats à durée déterminée, qui, à l'échéance, deviennent comme par hasard des contrats de fonctionnaires. Vous n'avez pas répondu non plus à ma question concernant la domiciliation de cette personne... (*Protestations.*) Alors, excusez-moi, je n'avais pas entendu... Cette personne va donc payer des impôts en Ville de Genève et je m'en réjouis. Quant à vos exemples censés démontrer la neutralité des hauts fonctionnaires, comment parler de neutralité alors que ces hauts fonctionnaires ont signé la prise de position du Parti socialiste contre la baisse d'impôts sur laquelle nous avons voté récemment?

M. Alexandre Chevalier (L). Madame la magistrate, je vous remercie pour cette longue liste concernant l'ensemble de votre département, mais notre préoccupation portait uniquement sur la GIM. Il n'était pas nécessaire de vous justifier pour l'ensemble du département, puisque c'est bien la GIM qui a connu certains déboires, en termes de changements de poste, de personnes parties plus ou moins subitement. C'est bien la GIM et son image qui sont en cause.

Cela dit, je vous ai posé une question à laquelle je n'ai pas eu de réponse, concernant les processus d'engagement en Ville de Genève et notamment l'aspect du casier judiciaire. Un certain nombre, voire la plupart des entreprises privées demandent un extrait de casier judiciaire avant d'engager les personnes. En Ville, je le répète, les agents de la police municipale doivent fournir un extrait de casier judiciaire. Cela ne semble pas être le cas pour cette personne, alors qu'elle aura notamment un pouvoir de représentation auprès des tribunaux. Cela nous choque particulièrement et nous aimerions comprendre comment fonctionne le processus d'engagement.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je ne voudrais pas que M. Chevalier sorte frustré de cette première partie de séance. Monsieur Chevalier, vous siégez en commission des finances: sachez que nous viendrons expliquer

dans quels cas nous demandons un extrait de casier judiciaire et dans quels cas nous ne le demandons pas. M^{me} Olivier vous le soufflait à l'instant: lorsque les personnes sont assermentées, nous demandons effectivement un extrait de casier judiciaire. Là, en l'occurrence, le passé de M^{me} Garbani à Neuchâtel ne prétérite ni son engagement ni sa capacité à défendre la Ville devant la Commission de conciliation en matière de baux et loyers ou devant le tribunal.

Cela dit, il est vrai que j'ai été un peu longue dans la description des cadres de mon département, ou que j'aurais pu entrer plus en détail sur les postes de la GIM. Mais, en l'occurrence, il est grave d'affirmer, Monsieur Burri, et cela ne devrait pas être dit sans fondement, «qu'on connaît bien les pratiques de M^{me} Salerno en matière de népotisme et d'engagements socialo-socialistes...» En effet, cela donne une image qui est fausse et cela conforte, notamment, les discours populistes du genre: «Tous pourris!» Mesdames et Messieurs, si je suis pourrie, si je vous mens, si je fais n'importe quoi, c'est votre rôle de le mettre en exergue. Ensuite, mon parti et les électeurs et électrices, dans deux ans, sanctionneront mon attitude. Mais si je n'ai jamais accordé de privilège, s'il n'y a ni pratiques népotiques, ni prime à l'engagement socialiste dans mon département – pas plus d'ailleurs que nulle part en Ville de Genève – il n'est alors pas correct de le sous-entendre.

Voilà pourquoi j'ai fait l'exercice un peu fastidieux, mais nécessaire, d'expliquer qui a été engagé dans mon département, sur quels critères, en vous démontrant qu'il n'y a pas de socialistes. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en aura jamais! En effet, contrairement à vous, je n'ai jamais prétendu que le fait d'avoir une étiquette politique était un problème. Ce qui me semble essentiel, ce sont les compétences pour le poste, et peu importe l'étiquette politique. A partir du moment où la personne fait correctement son travail et que celui-ci est satisfaisant, cela me va. Pour moi, l'appartenance politique ne doit en tout cas pas être un handicap à l'embauche.

L'interpellation est close.

9. Interpellation du 13 octobre 2009 de MM. Olivier Fiumelli et Alexandre Chevalier: «Amiante dans la crèche du parc Bertrand, et ailleurs?» (I-203)¹.

M. Olivier Fiumelli (R). J'interviendrai rapidement, puisque nous avons déjà abordé le sujet hier, lorsque nous avons défendu l'urgence. Cette interpellation vise à obtenir des réponses à quatre questions. Premièrement, que font les services chargés des bâtiments de la Ville? En 2003-2004, des travaux ont été faits dans le bâtiment abritant la crèche du parc Bertrand, lorsque l'école a été transformée en crèche. Comment se fait-il qu'on n'ait pas découvert l'amiante à ce moment-là? Comment se fait-il que l'amiante n'ait pas été enlevée à ce moment-là?

Deuxièmement, lors d'une séance à laquelle les parents ont été conviés, le 5 octobre, un certain nombre de questions n'ont pas trouvé de réponse, ce qui a inquiété non seulement les parents mais aussi le personnel de la crèche. Ces questions étaient tout à fait basiques. On nous a dit qu'il n'y avait pas d'amiante dans l'air qu'on respire à la crèche, mais on n'a pas pu nous répondre sur les faux plafonds: lorsque les membres du personnel bricolent dans les faux plafonds pour y suspendre des objets – comme cela se fait souvent dans les crèches – est-ce dangereux? Cette séance a apporté un certain nombre de réponses, mais d'autres questions sont restées ouvertes et, depuis lors, les parents ainsi que les employés ressentent une certaine angoisse. Nous aimerions donc recevoir une information exhaustive, comme on nous l'a promis lors de cette séance.

Troisièmement, si nous constatons que l'information donnée depuis deux ou trois ans par la Ville et l'Etat a été exhaustive et transparente, s'agissant de l'amiante dans les écoles primaires et secondaires, nous nous étonnons qu'il n'y ait eu strictement aucune information à ce jour sur l'amiante dans les crèches. Lors de cette séance du 5 octobre, le responsable du Service des bâtiments de la Ville nous a annoncé que la crèche du parc Bertrand était la première à subir ces tests et que toutes les crèches de la Ville allaient être testées. Nous souhaitons donc avoir une information complète sur la problématique de l'amiante dans toutes les crèches de la Ville – je rappelle qu'il y en a une cinquantaine. Nous aimerions connaître les conséquences, pour les enfants, les parents et le personnel, de la fermeture des crèches lors des travaux. S'il est déjà difficile de déménager une école primaire ou secondaire, déménager une crèche est encore plus compliqué. Pour celle du parc Bertrand, on a parlé d'installer éventuellement des pavillons provisoires dans le préau ou le parc. Nous aimerions donc être rassurés à ce sujet.

¹ Annoncée, 1781. Motion d'ordre, 1801.

Enfin, quatrième, nous aimerions connaître les impacts budgétaires de cette problématique. Faire des expertises dans toutes les crèches de la Ville risque de coûter très cher. Le budget du Service des bâtiments en matière d'expertises ne se monte qu'à 70 000 francs, ce qui sera largement insuffisant pour faire toutes les expertises, sans parler du prix des déménagements et des locations de pavillons.

Nous aimerions avoir des réponses à ces quatre questions, pour informer les parents du secteur de Champel, mais aussi tous les parents qui ont des enfants dans les crèches de la Ville de Genève, le personnel des crèches, ainsi que les conseillers municipaux s'agissant des impacts budgétaires pour 2010.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je remercie M. Fiumelli de ses questions. Je comprends évidemment les préoccupations et les angoisses des parents. Ce soir, comme cela a été fait lors des discussions que nous avons eues avec les responsables de la petite enfance, les directrices et les parents, j'aimerais vous rassurer: l'amiante qui est encore présente dans certaines crèches et institutions de la petite enfance est ce qu'on appelle de l'amiante «passive». Si on ne triture pas les plafonds, si on n'y met pas des punaises ou des clous – et nous avons donné des ordres pour que ce ne soit pas le cas jusqu'au remplacement de ces faux plafonds – il n'y a pas de danger.

Je précise ici que, pour la crèche Bertrand, j'ai une analyse de l'air dans toutes les salles. Les scientifiques qui ont fait ces analyses nous ont dit qu'il n'y avait aucun danger. Cela, vous le savez. Par ailleurs, ce soir, je réponds en fait à la place de mon collègue Pagani, puisque le Service des bâtiments dépend de son département. Par collégialité, je réponds à la place du maire qui, comme vous le savez, est en déplacement à Beyrouth pour la Nuit de la science.

J'ouvre une petite parenthèse: quand j'ai été nommé directeur du collège Candolle, en 1993, un architecte de mes amis m'a dit qu'il y avait beaucoup d'amiante dans le bâtiment, notamment à l'aula. J'ai immédiatement demandé une expertise au Département des travaux publics de l'époque. Il s'est avéré qu'il y avait beaucoup d'amiante et tout a été enlevé, de fond en comble, l'été suivant. En 1999, quand je suis arrivé à la tête de ce qui était le département des affaires sociales, fort de l'expérience que j'avais eue à Candolle, j'ai demandé que toutes les écoles de la Ville, soit 53 établissements primaires, soient expertisées, et je peux vous garantir qu'il n'y a plus d'amiante dans les écoles en Ville de Genève. En ce qui concerne les crèches, je viens de le dire, c'est le Service des bâtiments qui était responsable.

Cela dit, j'aimerais faire un petit historique au sujet de l'amiante, car cela répondra aussi à certaines de vos questions, Monsieur Fiumelli. En 2007, un repérage d'amiante a été effectué dans la colle de carrelage à la crèche de Plainpalais

aux Minoteries 5, dans les faux plafonds de la crèche des Eaux-Vives à Montchoisy 48, dans les joints de carrelage et les joints de fenêtre à la crèche de Saint-Gervais, au Seujet 34. Encore une fois, ces types de matériaux ne sont pas dangereux, sauf s'ils sont triturés. Mais je suis d'accord qu'il n'est pas acceptable de laisser de l'amiante même dans de la colle séchée depuis très longtemps.

Ainsi, en novembre 2007, le Service des bâtiments, à notre demande, transmet à la Délégation à la petite enfance une récapitulation de la situation. En avril 2008, le Service des bâtiments adresse à toutes les institutions de la petite enfance de la Ville de Genève un courrier – toujours à notre demande – annonçant que des expertises seront effectuées dans les immeubles construits avant 1991. En effet, après 1991 des mesures draconiennes ont été prises, qui excluent toute utilisation d'amiante, comme pourront le confirmer les spécialistes du bâtiment, les architectes et les ingénieurs. Sont donc concernés les bâtiments construits ou rénovés avant 1991, exception faite de la crèche Bertrand, j'expliquerai tout à l'heure pourquoi. En avril 2008, la Délégation à la petite enfance reçoit du Service des bâtiments un rapport d'expertise sur la présence d'amiante dans la cuisine et ses annexes de la crèche des Asters, à la rue Soubeyran 6. En mai 2008, je sou mets au Conseil administratif, qui l'approuve, une proposition PR-618 en vue de l'ouverture de deux crédits, dont un de 252 055 francs destiné au repérage des matériaux contenant de l'amiante dans 46 institutions de la petite enfance, construites essentiellement avant 1991.

Voilà qui répond à votre question, Monsieur Fiumelli, sur l'impact budgétaire: vous avez déjà voté ces sommes ici.

En juillet 2008, la Délégation à la petite enfance invite à une séance d'information, prévue le 30 septembre 2008, les directions, responsables et adjoints pédagogiques des institutions de la petite enfance, en présence des personnes compétentes pour répondre à toutes les questions et informer sur les procédures à suivre. Il y a donc déjà eu une information en juillet 2008.

Les travaux de désamiantage ont été effectués sous la responsabilité du Service des bâtiments de la Ville de Genève, jusqu'à ce qu'un mandat soit attribué à un bureau privé: le bureau B+S Ingénieurs Conseils SA. En avril 2009, la Délégation à la petite enfance informe les institutions que le Service des bâtiments a mandaté ce bureau pour faire, dans un premier temps, une inspection des locaux pour un repérage des différents produits avec une recherche d'amiante définitive. Monsieur Fiumelli, il faut savoir que, depuis dix ans, on est devenu, au niveau scientifique, beaucoup plus expert en matière de repérage de l'amiante. Je ne veux inquiéter personne ici, mais cela ne m'étonnerait pas que dans ce bâtiment... Je laisse trois points de suspension!

En août 2009, le Service des bâtiments transmet à la Délégation à la petite enfance un tableau récapitulatif du diagnostic amiante dans les crèches. En

octobre 2009, la Délégation à la petite enfance reçoit du bureau d'ingénieurs une liste des expertises réalisées à ce jour et de celles qui sont programmées. S'agissant des expertises réalisées par le bureau d'ingénieurs B+S dès avril 2009, une institution a été expertisée en avril 2009, cinq institutions en mai 2009, quatre en juin 2009, douze en juillet et huit en août. En octobre, et cela vient d'être fait, six institutions devaient être expertisées. Il ne reste plus qu'une institution à expertiser en novembre, Monsieur Fiumelli, et huit à planifier. Si cela vous intéresse, j'ai là une liste de toutes les institutions: Le Tournesol, par exemple, n'est pas concerné parce que les locaux ont été rénovés après 1991.

Maintenant, je reviens à l'école Bertrand. En 1999, quand j'ai repris le département, il y avait trop de classes vides dans le secteur, puisqu'on avait construit la magnifique école Peschier. J'ai donc proposé à mes collègues de l'époque de transformer l'école Bertrand en crèche. Je me souviens que certains, ici, m'ont alors reproché de contrevenir au testament de M^{me} Bertrand. J'ai été le consulter et j'ai vu que M^{me} Bertrand parlait d'enfants: des petits de 0 à 4 ans, ce sont bien des enfants, et nous n'allions donc pas contre la volonté de cette dame respectable, qui nous voit de là-haut...

Des travaux de rénovation importants à l'école Bertrand ont été réalisés il y a quatre ou cinq ans par le département de M. Ferrazino. Là, c'est vrai, il faut le reconnaître, on aurait quand même dû avoir un peu de curiosité et enlever certains faux plafonds. Je l'ai d'ailleurs dit à M^{me} Charollais, qui n'était pas en fonction à l'époque et qui n'est donc pas responsable, pas plus que ne l'est l'autre codirecteur, M. Macherel, ou M. Pagani, qui n'était pas encore magistrat. Ce travail n'a pas été fait, c'est une erreur qui sera réparée.

Mesdames et Messieurs, j'aurais pu, car cela se fait dans le monde politique, ici comme ailleurs, ne pas jouer la transparence. Cet été, j'étais sur mon lieu de vacances et je reçois un téléphone de M^{me} de Tassigny – l'excellente déléguée à la petite enfance, que vous connaissez bien dans votre parti, Monsieur Fiumelli! Catastrophée, elle m'annonce que, d'après ce qu'on vient de lui dire, il y aurait de l'amiante dans quatre ou cinq plafonds de la crèche Bertrand. Je lui ai répondu qu'il convenait de prendre immédiatement des mesures et de fermer cette crèche le plus vite possible. On m'a alors rassuré, en disant qu'il fallait, dans un premier temps, donner des instructions pour qu'on ne punaise pas du matériel au plafond. J'ai convoqué l'excellent président de cette crèche – il est en ce moment à la tribune du public – qui est venu en compagnie de la directrice. Je leur ai annoncé que nous allions donner une information et que mon intention était de faire les travaux le plus vite possible. J'aurais aimé que cela se fasse déjà pendant les vacances de pommes de terre, mais on m'a que ce n'était pas possible. Toujours est-il que nous prendrons une décision dans les jours qui viennent, s'agissant de transférer les enfants. Il y a une école désaffectée à proximité – c'est le président

de la crèche qui m’a soufflé l’idée – qui pourrait abriter les enfants pendant la période des travaux, avant que tout revienne à la normale.

Cette intervention aura un prix, mais qui ne sera pas astronomique. Nous verrons s’il est possible de nous retourner contre les architectes et les ingénieurs mandatés à l’époque, qui n’ont pas fait leur boulot, c’est le moins qu’on puisse dire. J’en ai parlé à ma juriste et nous verrons si nous pouvons engager une procédure en vue d’obtenir des dédommagements.

Voilà, Monsieur Fiumelli, je pense avoir répondu à vos questions. Les angoisses des parents sont légitimes, ils ont le droit d’être informés, nous ne devons rien cacher. En l’occurrence, je crois qu’ils peuvent être rassurés pour ce qui concerne les institutions de la petite enfance de la Ville de Genève.

L’interpellation est close.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 35.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2022
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2022
3. Questions orales	2024
4. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 août 2009, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation des projets de plan et règlement directeurs N° 29702-222, qui prévoient la construction d'un bâtiment affecté à des activités administratives, industrielles et artisanales ainsi que d'un parking de 400 places pour l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans le quartier de Sécheron, le long de la rue Kazem-Radjavi, sur les parcelles 4491 (Etat de Genève), 5037 part. (Ville de Genève) et 5068 part. (CFF) (PR-730 A). Troisième débat	2031
5. Motion du 16 septembre 2009 de M ^{mes} Salika Wenger, Maria Pérez, Charlotte Meierhofer et M. Christian Zaugg: «Pour faciliter la recherche d'un logement» (M-881)	2035
6. Motion du 16 septembre 2009 de M ^{mes} Salika Wenger, Maria Pérez, Charlotte Meierhofer, M. Christian Zaugg, M ^{mes} Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopman, Frédérique Perler-Isaaz, Renate Cornu, MM. Jean-Charles Lathion, Adrien Genecand et Jacques Baud: «Un coup de pouce pour les arts électroniques» (M-882)	2043
7. Motion du 3 octobre 2009 de M ^{mes} Isabelle Brunier, Nicole Valiquer Grecuccio, Martine Sumi, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Véronique Paris, Christiane Olivier, MM. Grégoire Carasso, Christophe Buemi, Christian Lopez Quirland, Gérard Deshusses et Thierry Piguët: «Pour une agriculture de proximité vivante et viable: la Ville de Genève soutient les producteurs de lait du canton» (M-883)	2044
8. Interpellation du 13 octobre 2009 de MM. Jean-Charles Lathion, Vincent Maitre, Rémy Burri et Alexandre Chevalier: «Transfert de Garbani: à quel prix et à quelles conditions?» (I-204)	2058

9. Interpellation du 13 octobre 2009 de MM. Olivier Fiumelli et Alexandre Chevalier: «Amiante dans la crèche du parc Bertrand, et ailleurs?» (I-203).....	2065
10. Propositions des conseillers municipaux	2069
11. Interpellations	2069
12. Questions écrites	2069

La mémorialiste:
Marguerite Conus